



**JoBlo** dans le cocon de l'intimité *Page B 10*



L'OTAN déploiera **5000 hommes** pour contrer l'incursion russe en Ukraine *Page B 9*

**Gouvernement du Québec: 7000 employés occasionnels pourraient perdre leur emploi** *Page A 3*

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVI N° 24

LE DEVOIR, LE VENDREDI 6 FÉVRIER 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

## Les eaux usées révèlent des Québécois portés sur la cocaïne

ISABELLE PARÉ

Des échantillons provenant des eaux usées de deux grandes villes du Québec en 2014 démontrent que la cocaïne serait la drogue la plus consommée avec des concentrations atteignant 15 doses par 1000 habitants, soit l'équivalent de près de 25 000 doses par jour pour une ville de la taille de Montréal. Une consommation dépassant celle observée ces dernières années dans plusieurs villes d'Europe.

Ces données, tirées des relevés hebdomadaires effectués pendant six mois par une équipe de chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Trois-Rivières, permettent d'estimer pour la première fois avec acuité la consommation réelle de drogues illicites, ainsi que la concentration dans les rejets d'égouts de médicaments couramment prescrits comme les anovulants, les antidépresseurs et les anxiolytiques.

La mesure des résidus excrétés dans les urines, et des métabolites créés lors de leur transformation par le foie, demeure une des méthodes les plus fiables pour jauger de la quantité réelle de divers agents chimiques consommés dans la population.

### Taux élevés

«Ce sont des données encore fragmentaires, mais la cocaïne est la drogue la plus présente retrouvée dans nos échantillons. Les concentrations ressemblent à ce qui a été observé dans d'autres pays», affirme André Lajeunesse, professeur en chimie criminalistique à l'UQTR et cochercheur de cette étude.

En fait, si l'on compare ces chiffres à ceux obtenus en 2013 par le Centre national de recherche scientifique (CNRS) en France, ces premiers taux mesurés au Québec dépassent de loin ceux obtenus dans 25 villes françaises et se comparent au maximum observé à Lille, dans le Nord-Pas-de-Calais, soit 14 doses de 100 grammes par jour par 1000 habitants.

L'étude française avait d'ailleurs créé son lot de

VOIR PAGE A 10 : COCAÏNE

## LE DEVOIR À LA BERLINALE



JOHN MACDOUGALL AGENCE FRANCE-PRESSE

Gabriel Byrne et Juliette Binoche incarnent le couple d'explorateurs Robert et Josephine Peary.

## Binoche en format glacé

La cinéaste espagnole Isabel Coixet ouvre la 65<sup>e</sup> Berlinale dans les pas de l'exploratrice Josephine Peary avec *Nobody Wants the Night*

ODILE TREMBLAY  
à Berlin

C'est cool et convivial, la Berlinale, un rendez-vous à l'échelle humaine, moins glamour et engoncé que Cannes et Toronto. L'ambiance devait pousser Juliette Binoche à rire d'aussi bon cœur jeudi, quand lui fut demandé si elle avait souffert de jouer sous l'intense froidure dans *Nobody Wants the Night* d'Isabel Coixet, film situé au Groenland en plein hiver qui tue.

— Vous voulez la vérité?  
— Ouiii!  
— On a tourné dix jours en Norvège (dont trois très froids) et tout le reste s'est fait dans un studio bulgare sous une chaleur intense. Il y avait un réfrigérateur pour nous mettre en train... qu'on n'avait pas le temps d'utiliser. Le froid est dans notre imagination, dans la vôtre aussi.  
Petite leçon de cinéma!

Elle est une vieille habituée du festival, cette Binoche-là, de blanc vêtue. Isabel Coixet aussi, cinéaste espagnole aux œuvres sept fois sélectionnées (dont *My Life Without Me* et *The Secret Life of Words*). Sauf que faire l'ouverture, ça s'arrose. En 65<sup>e</sup> éditions, une seule autre femme — l'Allemande Margarethe Von Trotta avec *Les années du mur* en 1995 — l'avait précédée pour ouvrir le bal. «*Mais je ne serai pas la dernière*, lance-t-elle comme un défi. *Le cinéma est un chemin pavé de roches, mais je ne veux pas d'un chemin où il y a plus de roches que sur celui des hommes.*»

### À la découverte du Pôle

Dans *Nobody Wants the Night*, ici en compétition, Binoche incarne Josephine Peary, une exploratrice du début du XX<sup>e</sup> siècle en terre arctique, pour trouver son mari, Robert Peary, le découvreur officiel du pôle Nord. Il sera attendu

VOIR PAGE A 10 : BERLINALE

## Le Bureau de la concurrence se heurte à l'omertà

Une vaste enquête sur la collusion peine à faire parler des témoins

BRIAN MYLES

Le Bureau de la concurrence du Canada (BCC) peine à recruter des témoins dans son enquête ambitieuse sur la collusion entre les entrepreneurs montréalais.

Selon les informations du *Devoir*, 16 entrepreneurs sont dans la mire du BCC. Ces entreprises ont d'ailleurs fait l'objet de perquisitions en mars dernier.

Le BCC s'intéresse à tous les contrats d'asphaltage, d'égouts et de trottoirs accordés à Montréal pour la période allant de 1997 à 2010. Au total, l'organisme fédéral se penche sur 190 contrats.

Les enquêteurs peinent à recruter des témoins, selon nos informations. Des entrepreneurs approchés par le BCC hésitent à offrir leur collaboration par crainte de représailles.

L'opération Colisée, en 2006, et les travaux de la commission Charbonneau ont démontré que la mafia contrôlait la construction à Montréal. Les entrepreneurs devaient payer un *pizzo* de 2,5% de la valeur de leurs contrats publics au clan mafieux des Rizzuto afin d'être autorisés à brasser des affaires sur l'île de Montréal.

De nombreux entrepreneurs ont été filmés au café Consenza (le quartier général du clan Rizzuto), où ils remettaient des liasses d'argent au défunt parrain, Nicolo Rizzuto père.

Nicolo Milioto (Mivela construction) aurait agi à titre d'intermédiaire entre les entrepre-

VOIR PAGE A 10 : OMERTÀ

## La STM aménage un local de prière litigieux

ARNAUD STOPA

À la suite d'une demande d'un employé de confession musulmane, la Société de transport de Montréal (STM) a autorisé l'aménagement d'une salle de prière aux ateliers d'entretien Youville.

La rumeur courait depuis mercredi parmi les employés du centre de réparation des rames de métro. *Le Devoir* en a eu la confirmation auprès des services des affaires publiques de l'entreprise. Mais celle-ci tient à préciser que si la demande a été faite par un croyant musulman, «non, ce local n'est pas dédié à une confession spécifique», indique par courriel Isabelle A. Tremblay, conseillère corporative à la Direction des affaires publiques.

Or, selon Luc St-Hilaire, président du Syndicat des transports de Montréal, la société publique tient un discours contradictoire. «[La STM] dit que c'est ouvert à tout le monde, mais me dit aussi que si la demande d'un catholique français était faite, elle serait d'abord étudiée.» Une demande qui serait pour autant acceptée? «C'est une bonne question, mais on m'a dit que comme aucune demande n'a été faite dans ce sens-là, ils n'ont pas de réponse.» M<sup>me</sup> Tremblay, dans le même courriel, confirme la position de la STM. «La demande serait analysée en

VOIR PAGE A 10 : STM

## AUJOURD'HUI



**Actualités** · Les candidats péquistes s'affronteront cinq fois. Le parti a tranché pour cinq débats dans cinq régions. *Page A 2*

**Économie** · Pas d'efficacité énergétique sans hausse tarifaire. L'expert de HEC Pierre-Olivier Pineau ne croit pas que la politique énergétique peut se contenter de «beaux programmes». *Page A 7*



Avis légaux..... A 4  
Décès..... B 6  
Météo..... B 7  
Mots croisés..... B 7  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 4

## ACTUALITÉS

## Irak : Nicholson promet d'être transparent

Le ministre de la Défense, Rob Nicholson, promet d'aviser les Canadiens si des membres de l'armée sont blessés ou tués en Irak. « Nous dévoilerions bien sûr toute information du genre. Je crois que ce serait approprié », a répondu le ministre lorsque la question lui a été posée lors d'une téléconférence à laquelle il participait depuis Bruxelles, où il rencontrait ses homologues de l'OTAN jeudi. La Défense a révélé, ces dernières semaines, que les forces spéciales déployées dans la région pour conseiller et entraîner les forces irakiennes vont sur les lignes de front dans 20% des cas. Les soldats canadiens ont essuyé des tirs ennemis à trois reprises, selon les dernières informations véhiculées par la Défense. L'aviation canadienne a par ailleurs mené deux nouvelles frappes aériennes en Irak cette semaine. Les avions de chasse ont bombardé un complexe qui servait de repère au groupe armé Etat islamique, de même qu'une fabrique et un entrepôt d'engins explosifs improvisés, a indiqué le ministre.

Le Devoir

## Sana Hassainia quittera la politique

Ottawa — La députée Sana Hassainia, qui avait claqué la porte du NPD en invoquant une divergence d'opinions dans le dossier israélo-palestinien, annonce qu'elle ne se présentera pas aux prochaines élections. La représentante de la circonscription québécoise de Verchères-Les Patriotes met ainsi à exécution une décision qu'elle mûrissait avant même de faire sa sortie fracassante contre le Nouveau Parti démocratique (NPD) en août dernier. Dans une lettre publiée sur son site Internet jeudi, la principale intéressée a reconnu qu'elle avait été « très peu présente lors des votes en 2014 » (elle a manqué 94% des votes au cours de cette année), mais que « le fait de voter ne représente qu'une petite partie du travail d'un député ».

La Presse canadienne

## Nouvelles coupes à l'Université Laval

Quatre programmes de l'Université Laval, dont les maîtrises en journalisme scientifique et international, sont appelés à disparaître en raison des compressions budgétaires. Le baccalauréat en littératures et philosophie, et celui en études hispaniques sont aussi visés par les compressions totales de 42 millions de dollars imposées par le gouvernement. La bibliothèque de l'Université Laval subira, elle, des compressions de près de 800 000 \$, qui entraînent l'abolition de neuf postes de commis. L'Université Laval amputerait aussi le budget d'acquisition de nouveaux livres de plus de 600 000 \$, rapporte Radio-Canada.

Le Devoir



Les cinq candidats se sont dits satisfaits de l'entente intervenue jeudi au sujet des débats.

## COURSE À LA DIRECTION DU PQ

## Cinq débats dans cinq régions

Les candidats pourraient également confronter leurs idées dans des établissements d'enseignement

LIA LÉVESQUE

Cinq débats seront finalement organisés entre les cinq candidats à la chefferie du Parti québécois, un nombre qui ne tient pas compte des autres débats qui pourraient être organisés par d'autres instances que le PQ.

À la suite d'une réunion en haut lieu au parti, jeudi après-midi à Montréal, les cinq candidats — Martine Ouellet, Pierre Céré, Bernard Drainville, Alexandre Cloutier et Pierre Karl Péladeau — se sont dits satisfaits de l'entente qui est intervenue, bien que certains détails restent à peaufiner, comme la forme des échanges, en duos ou à cinq.

Le premier de ces cinq débats organisés par le PQ aura lieu le 11 mars à Trois-Rivières, puis le 1<sup>er</sup> avril à Sherbrooke, le 15 avril à Québec, le 29 avril à Rimouski et le 6 mai à Montréal.

« Ce qui est important avec ces cinq débats, c'est que ça envoie un très beau message aux membres : vous êtes importants, c'est à vous ce parti-là », a dit M. Drainville. Les candidats, dans le fond, vont au-devant de vous pour vous dire un peu où ils veulent vous emmener, c'est quoi leurs idées, c'est quoi leur plan pour la souveraineté, pour l'indépendance. Alors, c'est un très bon signal à envoyer à nos membres. »

Interrogés à leur sortie de la réunion, les cinq candidats ont exprimé une certaine ouverture à participer également à d'autres débats qui pourraient être organisés par des établissements d'enseignement, par exemple, ou d'autres instances que le parti.

« La démocratie du Parti

québécois, ça passe par les idées et ces débats-là sont des plateformes pour exprimer chacun nos idées. C'était vraiment essentiel », a commenté Martine Ouellet. Elle s'est dite « certainement » prête à participer à d'autres débats.

« On est déjà submergé de demandes pour participer à toutes sortes de débats, a lancé M. Drainville. C'est évident qu'il va falloir un moment donné faire le tri là-dedans, mais on va essayer d'être le plus disponible possible pour les membres. »

PKP hésite

M. Péladeau a semblé moins enthousiaste que les autres, mais s'est plié à la décision de bonne grâce. « C'est un peu compliqué la façon dont c'est organisée. Est-ce que les formules sont finales? Je pense que ça peut évoluer encore, parce que c'est pas simple, cinq débats avec cinq candidats pour essayer de couvrir le plus large nombre de sujets possible. Il y a beaucoup de logistique en arrière de tout ça; je ne m'en rendais pas compte. On s'y adaptera », a-t-il dit.

Pour ce qui est de participer à d'autres débats, « là, il y a la logique; on verra comment ça va fonctionner. Honnêtement, ce n'est pas simple. On va faire de notre mieux », a répondu M. Péladeau.

Le député Alexandre Cloutier, qui représente la circonscription de Lac-Saint-Jean, s'est félicité du fait que les débats ne soient pas tenus uniquement à Montréal et Québec. « Comme seul candidat qui habite les régions, c'était important pour moi qu'il y en ait. Je pense que le président a fait preuve d'ouverture,

a fait preuve d'écoute », a-t-il dit.

Pierre Céré, satisfait, a souligné le fait que non seulement des candidats comme lui revendiquaient la tenue d'au moins cinq débats au sein du parti, mais également des membres et des gens dans les régions. « On en arrive à une conclusion qui est heureuse pour tous et toutes », a-t-il dit.

Dans le cadre des cinq débats organisés par le parti, les questions « spontanées » des membres seront permises; elles devront toutefois être acheminées selon les règles.

La Presse canadienne

## Nouveaux appuis pour Cloutier et Péladeau

Au lendemain du lancement officiel de la course à la chefferie du Parti québécois, Alexandre Cloutier et Pierre Karl Péladeau ont chacun obtenu, jeudi, un nouvel appui d'un membre du caucus péquiste. Véronique Hivon, députée de Joliette, a choisi d'appuyer M. Cloutier, qui mise sur elle pour rassembler les forces souverainistes. M<sup>me</sup> Hivon est ainsi devenue la deuxième membre du caucus péquiste à s'afficher pour lui. Maka Kotto, député de Bourget, a quant à lui envoyé une lettre ouverte pour signifier son appui à M. Péladeau, qui compte maintenant quatre membres du caucus dans sa campagne.

## PROJET DE LOI 10

## L'incertitude plane à la veille du bâillon

Le premier ministre Philippe Couillard nie tout désaccord avec son ministre de la Santé

AMÉLIE DAoust-BOISVERT

À la veille de l'adoption sous bâillon du projet de loi 10 de réforme administrative du réseau de la santé, l'incertitude était à son comble jeudi quant aux concessions que serait prêt à faire le ministre de la Santé Gaétan Barrette.

Le ministre promet de tenir compte des demandes de la Coalition avenir Québec et de Québec solidaire. Mais rien n'a filtré sur la teneur des amendements qui seront déposés vendredi.

Dans la circonscription même du premier ministre Philippe Couillard, Roberval, la réforme administrative qui prévoit des fusions majeures d'établissements a créé des remous. Le premier ministre a même discuté d'amendements possibles avec son ministre de la Santé afin de répondre aux préoccupations de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, confirme son attaché de presse Harold Fortin.

Il y a eu la guerre de clocher pour l'emplacement du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) — Alma, Chicoutimi? D'autres ont réclamé deux CISSS distincts. Des territoires craignent pour leurs services, comme le maintien des cinq blocs opératoires de la région. Le journal *Le Quotidien* rapportait mercredi que lors d'un événement local, Philippe Couillard avait exprimé son désir de voir certains aspects du projet de loi 10 amendés.

Le premier ministre a demandé au ministre de la Santé que des activités administratives se déroulent à Alma en raison d'une plus grande proximité avec le Lac-Saint-Jean, a confirmé Harold Fortin au *Devoir*. Aussi, M. Couillard considère qu'il serait « important » que le CISSS de cette région obtienne la désignation « universitaire ».

Il n'y a pas pour autant querelle entre le ministre de la Santé et son chef, assure

M. Fortin. « Il n'y a aucun désaccord entre M. Couillard et M. Barrette. Le premier ministre appuie totalement cette réforme. »

Dans le noir

Ces inquiétudes sont typiques des interrogations que le projet de loi suscite dans plusieurs régions du Québec. « Ce n'est pas la chicane politique à savoir où se trouvera le siège social du CISSS qui nous préoccupe, c'est la proximité des soins pour la population. Va-t-on fermer des blocs opératoires, des services, pour la rentabilité? », s'inquiète Nathalie Savard, présidente du Syndicat des intervenants et intervenantes de la santé du Nord-Est québécois. Elle craint aussi que des emplois en région soient transférés vers Québec.

L'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), qui disparaîtra dans la foulée de l'adoption du projet de loi 10, a servi un dernier avertissement jeudi. Sa directrice générale, Diane Lavallée, a souligné que « les exigences technologiques qui découlent du projet de loi 10, à elles seules, pourraient nécessiter un investissement de 1,4 milliard de dollars ».

Les sages-femmes étaient aussi encore dans le noir jeudi quant au statut qui leur sera accordé au sein des futures administrations. Leur conseil professionnel sera-t-il le seul à être écarté des conseils d'administration?

L'opposition officielle du Parti québécois demandera au gouvernement que vendredi, les députés se penchent en priorité sur les articles qui touchent la transparence, le maintien des instances locales, l'équilibre entre la santé et les services sociaux et le maintien du financement et de l'autonomie des organismes communautaires.

Le débat pourrait se poursuivre tard vendredi soir avant que le projet de loi 10 soit adopté.

Le Devoir



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Philippe Couillard a demandé au ministre de la Santé que des activités administratives se déroulent à Alma en raison d'une plus grande proximité avec le Lac-Saint-Jean.

LOTO QUÉBEC		Résultats des tirages du : 2015-02-04	
649	06 08 10 22 30 43	23 compl.	499
			12 19 20 25 34 36
			06 compl.
Prochain gros lot (approx.) : 7 000 000 \$		Extra 6209995	
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$		28922579-01	
		LOTO MAX + MAX MILLIONS	
Ce soir, 50 MILLIONS \$ + 2 LOTS DE 1 MILLION \$ (approx.)			

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié ?

Voyez

**François Gendron**  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

**Sophie DOWNS**

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

**Psychologue clinicienne**

ADULTES · COUPLES  
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630  
VIEUX-MONTRÉAL

**DOSSIER**

**LA FRANCOPHONIE CANADIENNE DEVANT LA COUR SUPRÊME**

On les a traités de canards boiteux, de cadavres encore chauds et de pire encore. Aujourd'hui, avec une demi-douzaine de poursuites devant les tribunaux, les francophones des autres provinces répliquent et réclament leur dû.

À LIRE DEMAIN

UN DOSSIER DE PHILIPPE ORFALI

POUR LE TEXTE ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## L'enfer et le paradis

CHRISTIAN RIOUX

à Paris



Le président François Hollande a eu beau le rappeler, on dirait que ses mots se sont aussitôt envolés. Comme si on ne voulait pas les entendre. C'est pourtant une évidence. Les trois policiers froidement assassinés lors des deux attentats commis récemment à Paris étaient un condensé de la diversité culturelle française.

La première, Clarisse Jean-Philippe, assassinée en pleine rue par Amédée Coulibaly, était une jeune Noire de la Martinique qui venait, à 27 ans, d'intégrer la police municipale. Le second, Ahmed Merabet, était le fils d'une famille algérienne arrivée en France en 1955. Après avoir travaillé chez McDo, à la SNCF et à l'aéroport de Roissy, il avait intégré le commissariat du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris et venait, à 40 ans, de passer le prestigieux concours d'officier de la police judiciaire. Le troisième, Franck Brinsolaro, était un policier émigré. Issu d'une famille italienne de vieille immigration, il avait protégé de nombreuses personnalités et travaillé au Liban, en Bosnie et en Afrique.

On nous reparlera ensuite de la France raciste et xénophobe! Ces trois profils sont au contraire des exemples éloquentes d'intégration républicaine. Ils devraient nous garder des jugements simplistes sur «l'apartheid» français et les ratés de l'intégration en France. Car, si ces ratés existent — et ils existent —, ils ne sont pas ceux que l'on imagine.

Le parcours des trois terroristes auteurs des tueries de *Charlie Hebdo* et de l'épicerie cachère de Vincennes est aussi éloquent. Abandonnés très tôt par leurs parents d'origine algérienne, les frères Chérif et Saïd Kouachi ont été recueillis par les services sociaux. Avec leur petite sœur et un autre frère, ils ont passé six ans dans le site enchanteur du Centre des Monédières à Treignac, dans le Limousin. Leurs éducateurs décrivent des enfants parfaitement intégrés qui jouaient au foot dans les clubs locaux et qui passaient leurs étés au bord de la Méditerranée. Saïd avait d'ailleurs décroché un diplôme d'hôtellerie.

Issu d'une famille malienne de dix enfants, Amédée Coulibaly avait poursuivi ses études jusqu'au lycée (cégep). Sorti de prison, il avait obtenu un contrat de professionnalisation en alternance au sein de l'usine Coca-Cola de Grigny. Toutes ces familles ne vivaient pas dans le dénuement mais dans des logements subventionnés par l'État. On ne saurait donc décrire leurs conditions de vie comme si elles avaient été abandonnées à elles-mêmes.



Je me souviens de mes premiers reportages dans les banlieues parisiennes. J'avais été frappé de l'écart entre les discours catastrophistes et une réalité beaucoup plus nuancée. Combien de fois me suis-je retrouvé devant des écoles, des piscines et des bibliothèques exceptionnelles dans des quartiers qu'on m'avait décrits comme totalement sinistrés.

En 2006, le sociologue Dominique Lorrain a comparé le quartier de Villiers-sur-Marne, considéré comme une banlieue parisienne pauvre, à la périphérie de Verdun, à 350 km de là, habitée par des Français dits «de souche». Le revenu moyen était de 20% supérieur à Villiers-sur-Marne et les équipements publics, cent fois plus fournis. Il en concluait que, contrairement à ce qu'on dit, ces banlieues n'avaient pas été abandonnées des pouvoirs publics.

En réalité, depuis 1989, la France y a investi des milliards. Les plans d'action se sont peut-être multipliés de façon désordonnée, mais l'État a largement assumé ses responsabilités. Les études démontrent aussi que ces quartiers sont loin d'être des prisons. Ils jouent plutôt le rôle de sas. Ils accueillent une immigration pauvre, de peuplement et essentiellement issue du regroupement familial, qui va s'installer ailleurs dès qu'elle le peut.

On ne comprend rien à ces quartiers si on les réduit à leurs seules caractéristiques économiques en oubliant leur dimension culturelle. Or il faut constater que, depuis au moins deux décennies, s'est imposée, dans les médias comme dans le langage quotidien, une image misérabiliste de ces quartiers qui est sans commune mesure avec la réalité. Préoccupée par la seule misère économique, toute une partie de la gauche n'a pas voulu voir ce qui s'y passait. Elle y a toléré le communautarisme, jusqu'à accepter le port du voile à l'école, au lieu de soutenir tout ce qui pouvait favoriser l'intégration, à commencer par la laïcité. Ces attitudes ont créé un terreau idéal à la prolifération de l'islamisme, qui n'en espérait pas tant. C'est ce qu'on a vu à Chanteloup-les-Vignes, où la crèche laïque Babyloop a cohabité sans problème avec la population multiethnique jusqu'à l'arrivée des salafistes à la direction de la nouvelle mosquée. Alors que la gauche s'est tue au nom d'une islamophobie fantasmée, le quartier a été pris en main par les intégristes et la crèche a finalement dû déménager.

Comme le dit le maire socialiste de Sarcelles, François Pupponi: «Entre les défenseurs de la cause sociale et l'idéologie des fondamentalistes, dans la tête de certains jeunes, à un moment, ça fait boum! On leur dit: tu vis en enfer et on peut t'amener au paradis. Ça donne Coulibaly!»

## GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

## 7000 emplois occasionnels en péril

PATRICE BERGERON

à Québec

Une épée de Damoclès plane au-dessus de la tête de pas moins de 7000 employés occasionnels du gouvernement.

Si le gel d'embauche du gouvernement Couillard est maintenu pour 2015-2016 comme il le laisse présager, des milliers d'entre eux perdront leur emploi le 31 mars, ou encore leur sort sera bien incertain, selon ce qu'a appris La Presse canadienne. Déjà touchés, les services dans les régions pourraient l'être encore plus durement, estime le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ). Le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, fera connaître sa décision sur un éventuel gel prolongé dans la journée de vendredi, selon ce qu'il a été possible d'apprendre.

Le SFPQ est alarmé par la situation de ses membres et confirme que 7000 personnes «potentielles» pourraient être licenciées à compter du 1<sup>er</sup> avril si leur contrat est alors échu, ou plus tard en fonction de la date de la fin du contrat. Les travailleurs occasionnels ont un statut particulier «sans droit de rappel», ils n'ont ni congés de maladie ni de vacances, en ce qui concerne les contrats de moins de six mois, mais obtiennent un pourcentage de revenu en échange. Cependant, ils n'ont aucune garantie d'emploi et ne figurent pas sur la liste de rappel.

Dans une entrevue jeudi, la présidente du SFPQ, Lucie Martineau, a souligné qu'il y a beaucoup de jeunes parmi ces travailleurs occa-

sionnels et qu'ils pourraient bien se détourner de la fonction publique.

«Quand on parle de la relève de la fonction publique et quand on parle d'attirer du monde dans la fonction publique, [ce n'est pas facile] si tous les ans on parle de gel, a-t-elle déploré. A un moment donné, on ne veut plus se poser ce genre de question et on va chercher un emploi ailleurs.»

L'incertitude règne déjà dans les bureaux des ministères et organismes du gouvernement, a-t-elle fait remarquer. Les travailleurs occasionnels ne seront prévenus qu'à la mi-mars du non-renouvellement de leur contrat, soit deux semaines avant sa fin, en vertu des règles.

«Tout le monde vit toujours avec cette crainte, mais si on l'apprend à la toute dernière minute et aussi massivement...», s'est-elle inquiétée.

## Gel prolongé

Le Conseil du trésor a indiqué à La Presse canadienne en début de semaine qu'il songeait à prolonger pour une année supplémentaire au moins le gel d'embauche mis en place pour l'année financière 2014-2015, qui se termine le 31 mars. Toutefois, la présidente du SFPQ a dit elle-même être laissée dans l'ignorance totale concernant les intentions du gouvernement sur le gel d'embauche envisagé. Les communications du syndicat avec le Conseil du trésor et son président, Martin Coiteux, sont inexistantes, a déploré M<sup>me</sup> Martineau.

«Moi, je l'apprends par les médias; jamais le Conseil du trésor ne m'informe. Écoutez, moi,

cela fait 25 ans que je suis là, et c'est la pire année. Aucune communication. Même dans le temps de Michelle Courchesne [l'ancienne présidente du Conseil du trésor du gouvernement Charest], cela allait mieux, on se voyait une fois de temps en temps», a-t-elle dit.

Depuis l'établissement du gel d'embauche en 2014, 281 personnes ont perdu leur emploi dans l'appareil gouvernemental parce que leur contrat n'a pas été renouvelé, a indiqué M<sup>me</sup> Martineau. Elle a aussi fait référence au sort de 500 employés occasionnels du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dont le licenciement a été évoqué sans être confirmé.

En outre, les services gouvernementaux dans les régions se sont déjà détériorés en raison du départ des employés occasionnels, a dit la présidente du SFPQ, en énumérant notamment la Régie du logement, la Régie du bâtiment, ainsi que les directions régionales du ministère de l'Immigration ou la disparition de celles du ministère de l'Éducation.

Quant à savoir si le Conseil du trésor a finalement pris une décision à propos de la reconduction du gel d'embauche en 2015-2016, la porte-parole du ministre Coiteux a fait savoir qu'il allait faire le point sur la situation vendredi, au cours d'un discours à Montmagny. Marie-Eve Labranche a dit que M. Coiteux allait annoncer la prolongation ou non de cette mesure.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## L'îlot Voyageur de nouveau ciblé par les publicitaires

Nouveau coup de pub à l'îlot Voyageur: l'édifice semi-achevé a fait les frais d'une opération publicitaire de type «guérilla», jeudi, pour la deuxième fois en autant de semaines. Le vice-président du Groupe Aquilini, Jocelyn Lafond, dont l'entreprise a racheté les étages supérieurs de l'îlot en 2013 du gouvernement du Québec, tente de voir les choses avec philosophie et soutient qu'aucune mesure ne sera prise pour éviter des incidents du genre. Lancé en 2005 par l'UQAM, le projet semble figé dans le temps. Québec a racheté l'immeuble en 2010 et a vendu la partie nord à Aquilini en 2013. La construction de 376 unités résidentielles rue Berri devrait commencer au printemps. Le panneau publicitaire et la grue qui le transportait avaient déjà disparu à l'arrivée des agents municipaux, mais l'arrondissement de Ville-Marie soutient que ce genre d'affichage illégal constitue une infraction passible d'une amende de 600 à 1000\$ pour une première offense.

## VICTIMES DU COMMUNISME

## Un monument commémoratif sème la controverse

Des professeurs mettent en doute la pertinence d'un tel projet dans la capitale canadienne

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Une autre voix s'élève contre l'érection à Ottawa d'un monument à la mémoire des victimes du communisme. Cette fois, c'est l'Institut royal d'architecture du Canada qui demande qu'à tout le moins, un nouvel emplacement soit choisi pour cette structure qui ne fait pas l'unanimité.

Le Monument aux victimes du communisme doit être bâti au coût de 5,5 millions de dollars: 3 millions seront fournis par le gouvernement fédéral tandis que le reste sera amassé dans la collectivité par le groupe Tribute to Liberty.

La structure retenue parmi six projets finalistes prend la forme d'un énorme triangle plié en accordéon formant six corridors dans lesquels les gens pourront déambuler. Les faces extérieures, les plus hautes atteignant une dizaine de mètres, seront recouvertes de «carrés commémoratifs». Il y aura 100 millions de carrés pour représenter chacune de ce que le groupe désigne comme les victimes des régimes communistes.

La structure trônera sur la rue Wellington d'Ottawa, l'artère principale sur laquelle se retrouvent déjà les édifices du parlement, juste à côté de la Cour suprême du Canada. Ce site, admirablement bien situé, a été cédé par le gouvernement à Tribute to Liberty pour un dollar. L'IRAC éprouve un malaise par rapport à cet emplacement. «On ne veut pas critiquer le thème du monument, explique Ian Chodikoff, le directeur général de l'IRAC. Mais le choix de placer ce monument, qui n'est pas neutre, devant la Cour suprême ne respecte pas cette neutralité qu'incarne la Cour.»

M. Chodikoff rappelle en outre que ce monument, avec sa dizaine de mètres de hauteur, paraî-

tra déplacé, encerclé qu'il sera d'édifices de plusieurs étages partout autour. Dans son communiqué de presse diffusé jeudi, l'IRAC demande donc qu'Ottawa respecte la vocation initiale de ce site, qui était d'accueillir un jour un autre édifice relié à la justice pour compléter le triangle judiciaire formé par la Cour suprême et le ministère de la Justice, tout à côté. L'IRAC propose de déplacer le futur monument 300 mètres plus loin, de l'autre côté de la rue, dans un parc déjà existant.

Pour les promoteurs du projet, il n'en est pas question. Le président de Tribute to Liberty, Ludwik Klimkowski, estime que cet emplacement vise justement à donner aux visiteurs la perspective d'un Canada où s'applique la règle de droit. «Une fois que vous serez sur le pont de l'espoir [une énorme passerelle qui constitue l'autre composante du monument], vous aurez une vue sur la Cour suprême, le parlement et la tour de la Paix.»

La juge en chef de la Cour suprême, Beverley McLachlin, avait écrit à la sous-ministre des Travaux publics l'automne dernier pour «partager certaines préoccupations» concernant des projets finalistes. Certains pourraient envoyer «involontairement un message d'austérité et de brutalité qui ne sont pas compatibles avec un espace dédié à l'administration de la justice». M<sup>me</sup> McLachlin a refusé de préciser si ses commentaires s'appliquaient au projet finalement retenu.

## Projet controversé

Au-delà de l'emplacement, il y a aussi le thème même du monument commémoratif qui ne fait pas l'unanimité. Patrice Groulx, chargé de cours à l'Université Laval en sciences historiques et patrimoniales, trouve le concept même de «victimes du communisme» très «flou». «À quoi fait-on référence exactement?», demande-t-il. A des régimes

politiques précis? À des pays? «Et parle-t-on de gens qui ont péri ou qui ont souffert du communisme? Ce n'est pas la même chose. On souffre parce qu'on a fait la queue devant un magasin ou parce qu'on a été torturé en prison?» Le fait de placer cet énorme monument sur la voie principale de la capitale du Canada crée une distorsion historique. «Le Canada n'a pas été victime du communisme, donc c'est un peu étrange. [...] Il n'est pas un pays reconnu comme ayant accueilli beaucoup de réfugiés des régimes communistes.»

Professeur d'histoire spécialisé en stalinisme à l'UQAM, Jean Lévesque met aussi en garde contre le chiffre même de 100 millions. Ce chiffre est tiré du *Livre noir du communisme*, paru en 1994-1995, qui avait l'ambition de faire le bilan des régimes marxistes. Mais ce chiffre avait fait l'objet d'une controverse au sein même de l'équipe de rédaction de ce livre. «Pour la Chine, rappelle M. Lévesque, on parle de 25 à 50 millions de victimes. Mais on passe du simple au double! Disons que 100 millions, c'est un raccourci, et cela représente certainement l'estimation la plus «généreuse» possible. [...] Il n'y a certainement pas de consensus académique sur ce chiffre.»

Le Devoir a découvert que plusieurs des membres de Tribute to Liberty sont des donateurs du Parti conservateur. Quatre des membres, dont le président Klimkowski, ont ensemble donné plus de 4000\$ au parti de Stephen Harper. M. Klimkowski s'en défend bien, soutenant que les membres donnent aussi aux autres partis. Le Devoir n'a pu retrouver qu'un individu, Paul Grod, qui a donné autant au Parti conservateur qu'au Parti libéral. Un seul autre a fait trois dons totalisant 210\$ aux libéraux.

Le Devoir

# AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

**Appel d'offres public**

Outremont  
**Montréal**

Appel d'offres no **SP01/01-15** – Services professionnels de caractérisation environnementale, d'étude géotechnique, de réalisation de plans et devis, de contrôle qualitatif des matériaux et des travaux, de surveillance environnementale, de gestion et de surveillance des travaux de réfection routière et de renouvellement des réseaux d'eau – Arrondissement d'Outremont

**L'ouverture des soumissions prévue pour le 11 février 2015 est reportée au 19 février 2015, à 14 h**, à la salle du conseil de l'arrondissement d'Outremont située au 530, avenue Davaar à Outremont.

La date limite de réception des soumissions est le 19 février 2015, avant 14 h. Montréal, le 6 février 2015

M<sup>e</sup> Marie-France Paquet  
Directrice des services administratifs,  
du greffe et des relations avec les citoyens  
Secrétaire de l'arrondissement



## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

### Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9310-8587 Québec inc. À VENIR 1206, avenue Union Montréal (Québec) H3B 3C4 Dossier : 184-309	1 Bar	1206, avenue Union Montréal (Québec) H3B 3C4	9295-2654 Québec inc. RESTAURANT VINCENT 2575, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A3 Dossier : 749-929	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre à 1 Restaurant pour servir (suite à une cession)	2575, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A3
9313-7735 Québec inc. À VENIR 451, rue Rachel Est Montréal (Québec) H2J 2H1 Dossier : 290-742	1 Bar (suite à une cession)	451, rue Rachel Est Montréal (Québec) H2J 2H1	9295-2654 Québec inc. RESTAURANT VINCENT 2575, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A3 Dossier : 749-929	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre à 1 Restaurant pour servir (suite à une cession)	2575, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H1Y 1A3
9302-6573 Québec inc. BAR LUCKY 77 3207, rue Jarry Est Montréal (Québec) H1Z 2E3 Dossier : 296-566	2 Bars dont 1 sur terrasse (suite à une cession)	3207, rue Jarry Est Montréal (Québec) H1Z 2E3	9255-0060 Québec inc. BRASSEUR DE MONTREAL VIGER 775, rue Berri Montréal (Québec) H2Y 3E3 Dossier : 3986-353	2 Bars dont 1 sur terrasse (demande amendée)	775, rue Berri Montréal (Québec) H2Y 3E5
9314-1182 Québec inc. PACINI LANGELIER 6583, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1C5 Dossier : 332-957	2 Bars dont 1 sur terrasse, 1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	6583, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1C5	9310-9015 Québec inc. À VENIR 204, rue Notre-Dame Ouest - Suite 200 Montréal (Québec) H2Y 1T3 Dossier : 4020-756	1 Restaurant pour vendre	204, rue Notre-Dame Ouest - Suite 200 Montréal (Québec) H2Y 1T3
9240-7535 Québec inc. CAFÉ SINO II 4664, rue Jarry Est Montréal (Québec) H1R 1X3 Dossier : 454-181	Changement de capacité et changement permanent d'endroit d'exploitation de 1 Bar du 4668, rue Jarry Est à Montréal au 4664 rue Jarry Est à Montréal	4664, rue Jarry Est Montréal (Québec) H1R 1X3	8315850 Canada inc. ENOTECA MOZZA PIZZERIA MODERNA 1251, rue McGill Collège Montréal (Québec) H3B 2Y4 Dossier : 1418-524	Changement de capacité de 2 Bars dont 1 sur terrasse et de 2 Restaurants pour vendre (suite à une cession)	1251, rue McGill Collège Montréal (Québec) H3B 2Y4

Québec

### AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Pierrette Mayeu, en son vivant domiciliée au 3200 Omer Lavallée, appartement 401, à Montréal, province de Québec, H1Y 3P5, survenu le onze septembre 2014, un inventaire des biens du défunt a été fait par les liquidateurs successoraux, Richard Binette et Linda Binette, le deux février 2015 devant Me Diane Beaudry, notaire, conformément à la Loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Diane Beaudry, notaire, sise au 1160 Boulevard Saint-Joseph Est, bureau 105, Montréal, province de Québec, H2J 1L4. Donnée ce trois février 2015, à Montréal par Me Diane Beaudry, notaire

**QTMG**  
HUISSIERS DE JUSTICE  
5 0 0 - 3 2 - 1 2 9 3 6 - 1 1 0  
ABDELALAH BANANE dem.  
c. AUTO VIE INC. déf.  
Vente par huissier le 19 février 2015 à 10h00 au 5760 Gamier, Montréal (Québec) 1 lot de Lifts hydrauliques, outils divers, etc. tels que ARGENT COMPARTANT, CHEQUE VISÉ, S. Trudel QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
CAUSE NO : 500-17-086590-158  
COUR SUPÉRIEURE  
BANQUE ROYALE DU CANADA  
Partie demanderesse  
c.

**CARON CONSTRUCTION INC. ET ALAIN CARON**  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à **CARON CONSTRUCTION INC. ET ALAIN CARON** de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame E., Montréal, Québec, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCÉ, AVIS À LA PARTIE DÉFENDERESSE sera présentée pour décision devant le tribunal le 11 mars 2015, à 9h, en salle 2.16, au palais de justice de Montréal.

Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de **CARON CONSTRUCTION INC. ET ALAIN CARON**.  
Montréal, le 4 février 2015  
ELAINE CLOUTIER-NEVEU  
GREFFIER ADJOINT

## AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:**  
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

**Publications du mardi:**  
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340  
Sur Internet :  
[www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics)  
[www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres)  
Courriel : [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

### AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis de la clôture de l'inventaire des biens de la succession de Georgette BOURRET, en son vivant domiciliée au 1040, Chemin Rockland, Chambre 222, Montréal (Québec) H2V 3A1, décédée le 11 août 2014, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude du notaire soussigné au 6436 Beaubien Est, Montréal, H1M 1A9.  
Me Marie-Josée Desjardins,  
notaire

### AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que madame CHRISTIANE POTTETAIN, en son vivant domiciliée au 4840, rue Churchill, Laval, province de Québec, H7W 2L1, est décédée à son domicile, le 23 octobre 2014. Un inventaire des biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me David Trudeau-Lebeau, notaire, située au 905, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe, province de Québec, J2S 5C6.  
Donné ce 4 février 2015, à Saint-Hyacinthe.  
Laurent Donnadieu, liquidateur

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LAVAL  
NO : 540-22-022415-144  
COUR DU QUÉBEC  
(Chambre civile)  
SAMSPEC INC. (AMÉRISPEC)  
Demanderesse  
c.

NEUEM INC.  
et  
GROUPE WEB INC.  
et  
NICOLAS TURCOTTE  
Défendeurs

### ASSIGNATION PAR LA VOIE DES JOURNAUX

Avis est donné aux défendeurs, NEUEM INC., GROUPE WEB INC. et NICOLAS TURCOTTE que la demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec du district de Laval une requête introductive d'instance amendée.

Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Laval, situé au 2800, boul. Saint-Martin Ouest, à Laval, province de Québec. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente assignation.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.  
Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance amendée sera présentée pour décision devant le tribunal le 24 mars 2015, 9h30 heures en la salle 2.10 du palais de justice de Laval.  
Lieu : Laval  
Date : 4 février 2015  
NICOLE DUCHESNE  
GREFFIERE

### APPEL D'OFFRES PUBLIC

Ville-Marie  
**Montréal**

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17<sup>e</sup> étage, Montréal H2L 4L8, pour :

**Appel d'offres :** VMP-15-001 Réaménagement du parc Claude-Melançon  
**Date d'ouverture :** 23 février 2015  
**Dépôt de garantie :** Cautionnement de 10 %.

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 6 février 2015 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 956-6600, ou en consultant le site internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

**Renseignements :** Vincent Lemay – [vincent.lemay@ville.montreal.qc.ca](mailto:vincent.lemay@ville.montreal.qc.ca)

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 6 février 2015  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement

**Alternatives**  
Construire ensemble un monde différent  
Pour nous appuyer : [www.alternatives.ca](http://www.alternatives.ca) 514.982.6606

### Avis public

Villeray  
Saint-Michel  
Parc-Extension  
**Montréal**

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 3 février 2015 :

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP15-14001 intitulé :** Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'occupation à des fins résidentielles le bâtiment situé aux 7896-7898, 21<sup>e</sup> Avenue en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. (RCA04-14003). L'objet étant de permettre l'occupation à des fins résidentielles du bâtiment situé aux 7896-7898, 21<sup>e</sup> Avenue, aux conditions suivantes : - que les cours fassent l'objet de verdissement et qu'au moins un arbre soit planté sur la propriété; - que le plan d'aménagements paysagers fasse l'objet d'approbation par la Direction; - que la cour latérale soit clôturée à l'exception de l'espace qui sera réservé à l'aménagement d'une case de stationnement pour desservir un des logements; - que la case de stationnement extérieur soit en pavés alvéolés ou en pavé drainant de couleur plat. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique. Ce projet déroge à la disposition de l'article 119 du règlement du règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) et vise la zone 0507 qui se situe au nord de l'autoroute Métropolitaine entre la 20<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Pie-IX.

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP15-14002 intitulé :** Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'agrandissement et l'occupation à des fins de centre d'hébergement du bâtiment situé au 7651, 20<sup>e</sup> Avenue en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. (RCA04-14003). L'objet étant de permettre l'agrandissement et l'occupation à des fins de centre d'hébergement du bâtiment situé au 7651, 20<sup>e</sup> Avenue, aux conditions suivantes : - que l'agrandissement ait au plus 185 mètres carrés et 3 étages de haut; - que l'agrandissement soit pourvu d'un toit à quatre pentes, s'harmonisant avec le bâtiment existant; - que l'agrandissement soit implanté à au moins 2,18 mètres de la limites latérales de propriété; - que l'agrandissement soit implanté à au moins 4,60 mètres de limites avant de propriété; - que l'agrandissement soit revêtu de revêtements similaires et de couleurs semblables au bâtiment existant sauf en ce qui a trait à la cage d'escalier intérieur; - que la cage d'escalier intérieur fasse l'objet d'un traitement architectural particulier; qu'elle soit en partie fenestrée et qu'elle soit recouverte d'un revêtement en clin de fibre de bois; - que le bandeau en pierres, qui distingue le sous-sol du rez-de-chaussée du bâtiment existant, soit prolongé sur la nouvelle section; - que l'agrandissement soit muni de fenêtres similaires à celles du bâtiment existant; - que des supports à vélos soient installés sur le site; - qu'une garantie bancaire, dont le montant sera déterminé par la Division des parcs de l'arrondissement, soit déposée dans le cadre de l'émission du permis de construction pour l'arbre situé dans le parc Saint-Damase; - qu'un arbre soit planté sur la propriété privée pour remplacer l'arbre qui devra être abattu dans le cadre de la réalisation des travaux d'agrandissement. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique. Ce projet déroge aux dispositions des articles 40, 52, 119, 587, 588, 597 et 601 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) et vise la zone 0518 qui se situe entre l'autoroute Métropolitaine et le parc Saint-Damase et entre la 20<sup>e</sup> et la 22<sup>e</sup> Avenue.

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP15-14003 intitulé :** Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'occupation du local situé au 8691, 9<sup>e</sup> Avenue à des fins « d'établissement culturel (E.5.1) » et « activité communautaire et socioculturelle (E.2.1) », en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. (RCA04-14003). L'objet étant d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du local situé en secteur industriel à des fins « d'établissement culturel » et « d'activité communautaire et socioculturelle », aux conditions suivantes : - le retrait des espaces de stationnement en façade doit être effectué aux frais du requérant; - l'espace dégagé en façade doit être végétalisé; - les places de stationnement exigées par la réglementation de zonage doivent être situées à l'intérieur du bâtiment; - l'augmentation de la capacité ne peut se faire que dans les limites actuelles du bâtiment. Tout autre agrandissement du bâtiment pour les fins d'établissement culturel ou d'activité communautaire ou socioculturelle devra passer par une autorisation réglementaire; - le dépôt de la demande de permis et du certificat d'autorisation devra se faire au plus tard dans les 3 mois suivant la mise en vigueur du projet particulier. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui vise le présent dossier sera nulle et sans effet. Ce projet déroge aux dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) et vise la zone 0255 qui se situe entre la rue Denis-Papin, la 10<sup>e</sup> avenue, la rue Deville et la 8<sup>e</sup> Avenue.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.O., c. A-19.1), ces premiers projets de résolutions feront l'objet d'une assemblée publique le 16 février 2015 à 18 h au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.

3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera les projets de résolutions ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

4. Ces projets de résolutions contiennent des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de résolutions et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures ordinaires d'ouverture.

Le 6 février 2015  
La secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Danielle Lamarre Trignac

### AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis de la clôture de l'inventaire des biens de la succession d'Alexandra KIZNAK (aussi connue sous le nom de SLON), en son vivant domiciliée au 555, boulevard Gouin Ouest, Montréal, Québec, H3L 1K5, décédée à Montréal, le 17 novembre 2014, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude du notaire soussigné au 2430, boulevard Marcel-Laurin, Montréal, Québec, H4R 1J9.  
Me Jacques Dorais, notaire

### AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis de la clôture de l'inventaire de la succession Eleane Eileen NICKLE, en son vivant résident au 1510 Cr. Samson, Brossard (Québec) J4X 1J9, décédée le 14-07-2014, lequel inventaire peut-être consulté par les intéressés à l'étude de Me Marie-Eve Brown, notaire, au 845, Ave de la Mennais, La Prairie.

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

### AVIS PUBLIC

Rosemont  
La Petite-Patrie  
**Montréal**

#### ORDONNANCE

AVIS est par les présentes diffusé aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 2 février 2015 l'ordonnance suivante en vertu du règlement indiqué ci-dessous :

• **ORDONNANCE NUMÉRO 2015-26-012**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « Sessions trad au parc Maisonneuve », qui se déroulera dans le parc Maisonneuve les 8, 15 et 22 février 2015, entre 12 h et 17 h, et ce, en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter cette ordonnance au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 6 février 2015.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,  
Patrick Martel

### AVIS DE CLÔTURE DU COMPTE DE LIQUIDATEUR

Prenez avis de la clôture du compte du liquidateur de la Succession Brenda FORBES, en son vivant résidente au 4000, Saint-Laurent, Sainte-Catherine (QC) J5C 1A9, décédée le 25-12-2012, lequel inventaire peut-être consulté par les intéressés à l'étude de Me Marie-Eve Brown, notaire, au 845, Ave de la Mennais, La Prairie.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL  
NO : 505-04-014670-061

### COUR SUPÉRIEURE

SOUS LA PRÉSIDENCE DU GREFFIER ADJOINT  
KEVIN FORTIER

Demandeur

ISABELLE GALLANT

Défenderesse

### ASSIGNATION

[1] Ordre est donné à Isabelle Gallant de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111, boul. Jacques-Cartier Est à Longueuil, à la salle 2.17, et ce, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir;

[2] Si la partie défenderesse, Isabelle Gallant, comparait, la requête pour pension alimentaire du demandeur sera présentée devant le tribunal le 13 mars 2015, à 9h00, en salle 1.17, au Palais de Justice de Longueuil;

[3] À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai.

[4] Une copie de la Requête pour pension alimentaire de la défenderesse a été remise au greffe à l'intention de Isabelle Gallant;

[5] Lieu: Longueuil  
SARA LEDUC  
GREFFIER ADJOINT C.S.

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

### Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9003-2764 Québec inc. GOLF-O-MAX DORVAL 212, avenue Dorval Dorval (Québec) H9S 3H3 Dossier : 2217-883	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans 1 Bar avec danse existant (demande corrigée)	212, avenue Dorval Dorval (Québec) H9S 3H3

Québec

### Avis public

Villeray  
Saint-Michel  
Parc-Extension  
**Montréal**

#### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

#### SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-283-83 INTITULÉ :

« Règlement 01-283-83 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) visant à retirer l'usage «débit de boissons alcooliques» de la catégorie d'usage C.2.»

#### 1. Objet du règlement et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 janvier 2015, le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a adopté, lors de la séance du 3 février 2015, le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283).

L'objectif du projet de règlement est de retirer l'usage « débit de boissons alcooliques » de la catégorie d'usage C.2.

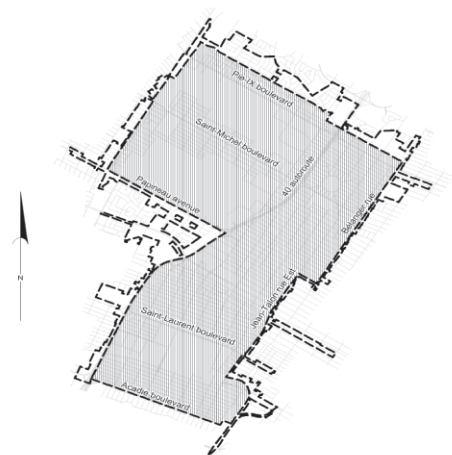
Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées d'une zone visée énumérée ci-dessous et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ainsi, une demande relative à ces dispositions peut provenir d'une zone faisant partie de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et des zones contiguës situées dans les arrondissements suivants : arrondissement de Montréal-Nord : I08-229, P05-267 et I-05-268; arrondissement d'Ahauts-Cartierville : 0514, 0528, 0530, 0531, 0536, 0539, 0542, 0547, 0560, 0561, 0563, 0570, 0573, 0576, 0580, 0584, 0588, 0592, 0594, 0596, 0601, 0602, 0604, 0605, 0607, 0610, 0612, 0621, 0630, 0631, 0633, 0635, 0636; arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie : 0001, 0002, 0007, 0008, 0011, 0014, 0020, 0023, 0032, 0037, 0040, 0043, 0044, 0050, 0061, 0083, 0089, 0092, 0101, 0105, 0109, 0118, 0142, 0143, 0154, 0159, 0167, 0175, 0193, 0201, 0209, 0224, 0233, 0249, 0256, 0276, 0281, 0292, 0305, 0327, 0323, 0336, 0340, 0662, 0666, 0670; arrondissement d'Outremont : PB-25; arrondissement de Saint-Léonard : C04-18, C04-29, C06-01, H04-23, H04-025, H06-03, H06-04, H07-01, H08-03, H08-08, I08-14, I08-19.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

#### 2. Description du territoire

Les zones ainsi touchées par cet amendement sont celles de l'ensemble de l'arrondissement et ses zones contiguës. Le territoire visé par le présent avis est montré ci-dessous :



#### 3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- ind

## ACTUALITÉS

## La cause de Badawi renvoyée en Cour criminelle

Amnistie internationale a obtenu la confirmation que la cause du blogueur saoudien Raïf Badawi a été transférée au tribunal pénal, mais les implications de ce renvoi demeurent totalement inconnues alors que le jeune homme doit en principe être flagellé à nouveau vendredi. Les premières informations, mercredi, faisaient erronément état d'un transfert en Cour d'appel, mais la nature du tribunal n'offre de toute façon aucune indication sur la suite des événements. Raïf Badawi a reçu le 9 janvier les 50 premiers coups de fouet de sa sentence qui en totalise 1000. Il en a été exempté les deux vendredis suivants pour des raisons médicales. Vendredi dernier, toutefois, il a de nouveau échappé au châtement, mais sans être évalué par un médecin comme le prévoit la procédure.

La Presse canadienne

## Une Canadienne détenue en Chine est libérée

Pékin — La Canadienne Julia Garratt, qui était détenue en Chine depuis le 4 août relativement à des accusations d'espionnage, a été remise en liberté sous caution, mais son mari, Kevin Garratt, demeure détenu. La nouvelle a été confirmée par Hong Lei, porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, qui précise cependant que l'enquête concernant M<sup>me</sup> Garratt est toujours ouverte. Les deux Canadiens font face à des accusations de vol de secrets d'Etat et d'espionnage, a indiqué M. Hong. Si la femme a été libérée sous caution, son mari, lui, a été transféré en « détention criminelle », un niveau de sécurité plus élevé. Kevin et Julia Garratt, originaires de Vancouver, ont été arrêtés quelques jours après qu'Ottawa a accusé la Chine de cyberespionnage au Conseil national de recherches Canada.

Associated Press

## Compressions à la Montreal Gazette

La chaîne de journaux Post-media a remercié plusieurs des journalistes œuvrant au sein de son équipe nationale et mis en place un programme de départs volontaires à la Gazette ainsi qu'à Citizen d'Ottawa et au Windsor Star. À la Gazette, les employés ont jusqu'au 19 février pour se prévaloir du « programme volontaire de réduction du personnel », en vertu duquel ils bénéficieront de trois semaines de salaire par années de service, jusqu'à un maximum de 150 000 \$. Ils devront partir d'ici la fin du mois. Malgré l'achat de la chaîne Sun Media, Post-media se trouve toujours en bien mauvaise posture, avec une dette de près de 485 millions de dollars.

Le Devoir

## Ebola : première hausse du nombre de cas en 2015

Genève — Le nombre de cas d'Ebola, répertoriés en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone, a augmenté au cours de la dernière semaine de janvier, soit la première hausse depuis le début de l'année, a annoncé mercredi l'Organisation mondiale de la santé (OMS). « Le bilan hebdomadaire indique une hausse dans les trois pays pour la première fois cette année. Il y a eu 124 nouveaux cas rapportés pendant cette semaine », déclare l'OMS. Trente-neuf nouveaux cas ont été enregistrés en Guinée dans la semaine achevée le 1<sup>er</sup> février, contre 30 la semaine précédente, cinq au Liberia contre quatre la semaine précédente, et 80 en Sierra Leone contre 65 auparavant, selon les dernières statistiques. Au total, 22 495 personnes ont contracté la maladie dans neuf pays, dont 8981 sont mortes, selon les derniers chiffres.

Agence France-Presse

## LUTTE CONTRE LE TERRORISME

## Gérard Bouchard presse Québec d'agir

La population a de bonnes raisons d'être inquiète, affirme le sociologue

JOCELYNE RICHER  
à Québec

Le gouvernement Couillard doit agir sans tarder pour prévenir d'éventuels actes de terrorisme et ainsi rassurer la population, selon un des présidents de la Commission de consultation sur les demandes d'accommodement religieux, Gérard Bouchard.

L'inquiétude de la population sur cette question est réelle et légitime, a commenté M. Bouchard en point de presse jeudi, en faisant valoir que Québec devait intervenir rapidement pour calmer le jeu à la suite des attentats survenus récemment à Saint-Jean-sur-Richelieu, Ottawa et Paris.

« Je pense que c'est important qu'il agisse maintenant, ne serait-ce que pour rassurer la population. La population est inquiète et elle a de bonnes raisons de l'être », a commenté l'historien et sociologue de l'Université de Québec à Chicoutimi.

M. Bouchard était de passage à Québec avec l'autre coprésident de la Commission, Charles Taylor, pour formuler des recommandations à la commission parlementaire qui se penche sur la future politique à adopter en matière d'immigration.

## Trouver l'équilibre

Il a convenu que l'équilibre à trouver entre l'adoption de mesures musclées de prévention d'actes terroristes et le respect des droits individuels, tels que définis dans la Charte québécoise des droits et libertés, s'annonçait pour être un exercice complexe et difficile pour le gouvernement.

« Quelles sont les mesures qu'on va mettre en œuvre, qui respectent le droit, qui sont conformes à notre Charte et



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

Gérard Bouchard reconnaît que l'équilibre entre l'adoption de mesures musclées de prévention d'actes terroristes et le respect des droits individuels sera difficile à trouver.

qui, en même temps, vont être suffisantes pour repousser la menace terroriste ? Ce ne sera pas facile », a-t-il conclu.

Parmi les instruments envisagés, il se montre ouvert à l'idée d'amender la Charte pour préciser l'interdiction de tenir des propos haineux au Québec.

« Le discours contre la haine pourrait être plus explicite, à mon avis. On pourrait être plus affirmatif, en termes juridiques. »

La commission Bouchard-Taylor sur les demandes d'accommodements religieux a

remis son rapport en 2008. Si c'était à refaire, M. Bouchard dit qu'il réécrirait le même rapport en incluant les mêmes recommandations.

Mais depuis, bien des choses ont changé, « le débat s'est déplacé », constate M. Bouchard. Dans le débat public sur ces enjeux, au fil des ans, la question des accommodements religieux a cédé le pas à celle, plus large, de la laïcité de l'Etat, a-t-il noté, puis à la question du respect des valeurs communes, de la lutte contre

l'intégrisme, le radicalisme religieux, voire plus récemment à la lutte contre le terrorisme.

Dans ce contexte nouveau, « la façon de formuler les problèmes est un petit peu différente », a dit M. Bouchard, en rappelant que la neutralité religieuse de l'Etat a peu à voir avec la menace terroriste.

Pour les élus, sur ces questions délicates, il y a toujours le risque d'en faire trop ou pas assez, nuance le professeur.

La Presse canadienne

## PROCÈS POUR FRAUDE À BOISBRIAND

## Le DGEQ nie avoir perdu la preuve

BRIAN MYLES

La directrice générale des élections du Québec (DGEQ), Lucie Fiset, affirme qu'elle n'a rien à se reprocher dans le dossier de Boisbriand.

M<sup>me</sup> Fiset a fait une mise au point par communiqué jeudi, à la suite des révélations du Devoir sur la perte d'un élément de preuve important dans le second procès pour fraude dans le dossier de Boisbriand, impliquant Lino Zambito, son père Giuseppe et l'ancien conseiller municipal Claude Brière.

Selon une requête en exclusion de preuve présentée en défense, le DGEQ aurait perdu l'enregistrement original d'une conversation impliquant Lino Zambito et Claude Brière, au sujet du truquage des élections municipales de novembre 2009, à Boisbriand.

Selon M<sup>me</sup> Fiset, l'enregistreuse et l'enregistrement original « ont bel et bien été remis à la Sécurité du Québec en 2010 ».

« Notre institution a agi avec la plus grande prudence dans ce dossier, comme dans tous ses autres dossiers », précise-t-elle.

Par respect pour le processus judiciaire, M<sup>me</sup> Fiset n'a accordé aucune entrevue.

La DGEQ contredit la requête présentée par Louis-

Alexandre Martin, l'avocat de Claude Brière.

Le document allègue que l'enregistreuse de marque Panasonic, contenant l'original de la conversation, a été perdue par le DGEQ.

Selon la requête, cette perte prive le droit de Claude Brière à un procès juste et équitable, dans la mesure où il est impossible de faire une expertise pour attester de l'authenticité de la conversation.

## Explications nébuleuses

Des documents obtenus par Le Devoir jettent un doute sur les explications du DGEQ. Dans un courriel daté du 13 janvier dernier, la procureure impliquée dans les deux procès de Boisbriand, Brigitte Bélair, affirme qu'elle est disposée à fournir une copie de la conversation à la défense aux fins d'expertise.

« C'est à partir de cette copie que le module technologique de la SQ a travaillé, l'original ayant été perdu par le DGEQ », écrit-elle.

M<sup>me</sup> Bélair a indiqué mercredi qu'elle contestera la requête en exclusion de preuve.

Toute cette affaire sera tirée au clair le 7 avril prochain.

Le Devoir



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

Le DGEQ se défend d'avoir égaré l'enregistrement original d'une conversation entre Lino Zambito (notre photo) et Claude Brière.

## Coderre veut s'allier à Toronto

ÉTIENNE  
FORTIN-GAUTHIER

Après son alliance avec la Ville de Québec, le maire de Montréal, Denis Coderre, mise sur la naissance d'un partenariat avec Toronto pour faire avancer de nombreux dossiers et faire pression sur le gouvernement fédéral.

Depuis son élection en novembre 2013, Denis Coderre boudait le controversé Rob Ford en raison des nombreux scandales ayant éclaboussé le maire de Toronto.

L'élection de John Tory, l'automne dernier, est venue changer complètement la donne, a confié à La Presse canadienne M. Coderre jeudi soir.

« Je pense que ça va frapper l'imaginaire. Il y avait l'alliance entre Québec et Montréal. Imaginez maintenant celle entre Montréal et Toronto », a laissé tomber le maire Coderre.

Les deux maires des deux plus grandes villes du pays se sont réunis pendant près de deux heures, jeudi, en marge du Sommet des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités.

Le maire de Montréal a confirmé que les deux villes travailleront ensemble pour trouver des solutions à plusieurs problèmes auxquels elles font toutes les deux face. Les deux villes ne sont pas à l'abri du terrorisme et le rapprochement actuel s'avère essentiel, notamment en ce qui concerne la question de la sécurité.

« La première et la deuxième plus grande ville du pays doivent travailler ensemble, plus que jamais. Nous avons des enjeux communs, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre l'ouverture et la vigilance », a exposé le maire.

La Presse canadienne

**LES VOLONTAIRES  
D'OXFAM-QUÉBEC  
SÈMENT L'ESPOIR  
DE FAÇON  
DURABLE!**

ANDRÉ SAUVÉ  
Porte-parole bénévole

PARCE QU'ENSEMBLE,  
NOUS FAISONS LA DIFFÉRENCE :

1 844 OXFAMQC  
**OXFAM.QC.CA**

Photo : ©Éric St-Pierre/Oxfam-Québec

Notre programme d'engagement du public est financé par Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada.



Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

Foreign Affairs, Trade and Development Canada



**OXFAM**  
Québec

## ÉCONOMIE

## Berlin renvoie Athènes négociateur avec la troïka

MATHILDE RICHTER  
MARIE JULIEN

à Berlin

Le ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble, a annoncé jeudi à Berlin ses désaccords avec son homologue grec, Yanis Varoufakis, auquel il a enjoint de reprendre les négociations avec la troïka (UE, BCE, FMI) malgré le rejet de cette dernière par Athènes.

La tournée de M. Varoufakis s'achève ainsi sans éclaircie pour une Grèce aux abois d'autant que la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de couper l'accès des banques grecques à l'un de leurs canaux de financement.

« Nous ne sommes pas encore vraiment d'accord sur ce que nous devons faire maintenant », a reconnu M. Schäuble au cours d'une conférence de presse commune. « De mon point de vue, nous ne sommes même pas tombés d'accord sur le fait de ne pas être d'accord. Nous sommes d'accord pour commencer des délibérations, en tant que partenaires ». Autant dire pas grand-chose, alors que la situation financière d'Athènes paraît de plus en plus délicate, au lendemain de la décision de la BCE qui coupe une partie de leurs vivres aux banques grecques.

M. Schäuble n'a pas fait mystère non plus de son scepticisme à l'égard des mesures déjà annoncées par Athènes — arrêt des privatisations, réembauche de fonctionnaires — qui à ses yeux « ne vont pas forcément dans la bonne direction ».

M. Varoufakis était auparavant passé par Francfort au siège de la BCE, Rome, Paris et Londres tandis que le premier ministre Alexis Tsipras était à Rome, puis Bruxelles et Paris. Objectif : convaincre les Européens de renégocier la dette de 300 milliards d'euros — dont

près de 200 milliards détenus par les Européens — et de laisser Athènes en finir avec la rigueur.

En fin de parcours, le bilan n'est pas très convaincant. Une décade de la dette grecque n'est « pas d'actualité », a asséné M. Schäuble.

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, lui, n'a pas dit un mot à l'issue de sa rencontre avec M. Tsipras mercredi, tandis que le président français, François Hollande, a insisté autant sur « la solidarité » que sur « le respect des engagements pris ». L'Italien Matteo Renzi s'est montré chaleureux envers M. Tsipras, mais sans prendre d'engagement.

Les Européens devraient entrer dans le vif du sujet la semaine prochaine lors du Sommet de l'UE à Bruxelles le 12 février. À Athènes, une source a assuré que la Grèce « ne souhaitait exercer de chantage sur personne mais n'a pas l'intention d'accepter elle-même un chantage ».

La tâche de M. Varoufakis face à son homologue allemand était d'autant plus difficile que la BCE lui a tiré le tapis sous les pieds mercredi soir. Or Athènes espérait que la BCE lui assurerait ces prochains mois le financement des banques, lui laissant les coudees franches le temps de négocier avec ses partenaires. À Berlin M. Varoufakis a répété que son pays avait besoin d'un pont financier jusqu'à fin mai, pour avoir un peu d'air pendant les négociations.

Mais la BCE a choisi de renvoyer « sur les États, sur les gouvernements, les responsabilités et c'est bien légitime », selon François Hollande.

À Athènes, jeudi soir 5000 personnes — selon la police — se sont rassemblées spontanément pour protester contre la décision de la BCE et soutenir le gouvernement de gauche radicale.

Agence France-Presse



LOUISA GOULIAMAKI AGENCE FRANCE-PRESSE

Des milliers de Grecs sont allés devant le parlement, à Athènes, manifester leur soutien au gouvernement après la rebuffade que lui a servie la Banque centrale européenne.

## MARCHÉS BOURSISERS

## TORONTO

S&amp;P TSX

15 124,92 ▲ +129,27  
+0,9%

## New York

S&amp;P 500

2062,52 ▲ +21,01  
+1,0%

## NASDAQ

4765,10 ▲ +48,40  
+1,0%

## DOW JONES

17 884,88 ▲ +211,86  
+1,2%

## PÉTROLE

50,48

+2,03 \$US

+4,2%

OR

1262,70

-1,80 \$US

-0,1%

DOLLAR CANADIEN

80,49

+0,90 \$US

+1,1%

1\$US = 1,2424\$

70,07

+0,20 EURO

1 EURO = 1,4271

Titre	Symbole	Fermature (\$)	Variation (%)	Volume (000)	Titre	Symbole	Fermature (\$)	Variation (%)	Volume (000)
-------	---------	----------------	---------------	--------------	-------	---------	----------------	---------------	--------------

## LES INSDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

S&P TSX	SPTT15124.92	129.27	0.86	237015	
S&P TX20	TX20	594.92	6.41	1.09	76431
S&P TX60	TX60	883.10	7.35	0.84	104387
S&P TX60 Cap.	TX6C	976.53	8.12	0.84	104387
Cons. de base	TTCs	443.10	-7.25	-1.61	3789
Cons. discrét.	TTCd	173.14	0.00	0.00	6879
Énergie	TTEN	230.18	4.58	2.03	95981
Finance	TTFs	243.67	3.39	1.41	25296
Aurifère	TTGD	191.72	-0.14	-0.07	44297
Santé	THC	115.87	0.28	0.24	770
Tech. de l'info	TTTK	51.05	0.56	1.11	7831
Industrie	TTIN	195.98	1.69	0.87	20976
Matériaux	TTMT	250.61	1.16	0.47	57416
Immobilier	TTRE	299.64	3.00	1.01	4710
Télécoms	TTTS	128.81	-1.71	-1.31	5554
Sev. collect.	TTUT	239.41	0.77	0.32	3590
Métaux/minéraux	TTMN	672.53	16.31	2.49	12982

## TSX CROISSANCE

TSX Venture	JX	693.93	7.26	1.06	79835
-------------	----	--------	------	------	-------

## ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE

Alim. Couche-Tard	ATD.B	47.45	-1.03	-2.12	859
Canadian-Tire	CTC.A	117.91	2.03	1.75	201
Cogeco	CCA	71.81	-1.19	-1.63	126
Corus	CJR.B	22.30	-0.01	-0.04	101
Groupe TVA	TVA.B	6.99	0.16	2.34	1
Jean Coutu	PJC.A	24.87	-0.44	-1.74	280
Loblav	L	61.71	-0.53	-0.85	565
Magna	MG	123.52	-0.77	-0.62	483
Metro	MRU	102.35	-1.72	-1.65	390
Quebecor	QBR.B	32.83	0.16	0.49	207
Rona	RON	12.83	-0.10	-0.77	106
Saputo	SAP	35.45	-1.03	-2.82	822
Shaw	SJR.B	29.91	0.10	0.34	960
Shoppers Drug Mart	SC	60.83	0.00	0.00	0
Tim Hortons	THI	99.00	0.00	0.00	0
Transat A.T.	TRZ.B	7.49	0.07	0.94	49
Yellow Media	Y	17.39	-0.09	-0.51	36

## ÉNERGIE

Cameco	CCO	18.96	0.13	0.69	1076
Canadian Natural	CNQ	38.94	1.26	3.34	2869
Canadian Oil Sands	COS	10.19	-0.41	-3.87	7253
Enbridge	ENB	63.11	0.33	0.53	1324
EnCana	ECA	17.13	-0.25	-1.44	4488
Enerspur	ERF	14.07	0.63	4.69	1353
Pengrowth Energy	PGF	4.08	0.07	1.75	1998
Pétrolière Impériale	IMO	50.80	1.24	2.50	731
Suncor Energy	SU	38.55	1.06	2.83	4741
Talisman Energy	TLM	9.46	-0.02	-0.21	1012
TransCanada	TRP	58.71	0.15	0.26	1044
Valener	VNR	16.59	-0.01	-0.06	59

## FINANCIÈRES

B. CIBC	CM	92.88	1.54	1.69	1469
B. de Montréal	BMO	76.91	1.62	2.15	1549
B. Laurentienne	LB	48.53	0.03	0.06	147
B. Nationale	NA	46.97	0.45	0.97	1195
B. Royale	RY	75.39	1.26	1.70	2923
B. Scotia	BNS	64.60	1.17	1.84	1770
B. TD	TD	53.66	1.11	2.11	3782
Brookfield Asset	BAM.A	65.68	0.86	1.33	603
Cominar Real	CUF.UN	19.54	0.09	0.46	227
Corp. Fin. Power	PWF	35.63	0.31	0.88	586
Fin. Manuvie	MFC	21.36	-0.04	-0.19	3896
Fin. Sun Life	SLF	40.85	-0.50	-1.21	1637
Great-West Life	GWO	33.04	0.14	0.43	333
Industrielle All.	IAG	38.76	-0.94	-2.37	535
Power Corporation	POW	31.69	0.31	0.99	645
TMX	X	46.31	0.12	0.26	30

## INDUSTRIELLES

Air Canada	AC.B	9.30	0.00	0.00	0
Bombardier	BBD.B	2.94	0.00	0.00	9986
CAE	CAE	16.24	0.35	2.20	540
Canadien Pacifique	CP	233.24	1.47	0.63	525
Chemin de fer CN	CNR	87.10	0.58	0.67	1087
SNC-Lavalin	SNC	43.46	0.29	0.67	310
Transcontinental	TCLA	15.99	0.05	0.31	471
TransForce	TFI	29.55	0.48	1.65	146

## ENTREPRISES DE MATÉRIAUX

Agrim	AGU	132.21	-0.44	-0.33	414
Barrick Gold	ABX	16.24	0.02	0.12	2231
Goldcorp	G	30.47	0.12	0.40	2198
Kinross Gold	K	4.28	0.07	1.66	1907
Mines Agnico-Eagle	AEM	42.84	-0.01	-0.02	766
Potash	POT	46.05	0.28	0.61	1338
Teck Resources	TCK.B	18.56	0.58	3.23	2018

## SERVICES PUBLICS

Fortis	FTS	40.84	0.28	0.69	864
TransAlta	TA	11.18	0.08	0.72	539

## TECHNOLOGIE

BlackBerry	BB	12.52	0.12	0.97	1367
CGI	GIB.A	50.88	0.35	0.69	741

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

BCE	BCE	58.97	0.18	0.31	1612
Bell Aliant	BA	31.66	0.00	0.00	0
Rogers	RCLB	45.00	-0.07	-0.16	1163
Telus	T	43.73	0.10	0.23	1102

## FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

iShares DEX	XBB	32.67	-0.17	-0.52	62
iShares MSCI	XEM	28.36	-0.08	-0.28	16
iShares MSCI EMU	EZU	37.98	0.65	1.74	7568
iShares S&P 500	XSP	23.73	0.24	1.02	444
iShares S&P/TSX	XIC	23.98	0.20	0.84	179

## LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

CANADIAN OIL SANDS	COS	10.19	-0.41	-3.87	7253
YAMANA RES INC	YRI	5.58	0.07	1.27	7151
HB NYMEX CL BULL	HOU	9.35	0.70	8.09	6016
SUNCOR ENERGY INC	SU	38.55	1.06	2.83	4741
ENCANA CORP	ECA	17.13	-0.25	-1.44	4488
HB NYMEX CL BEAR	HOD	10.97	-0.96	-8.05	4195
MANULIFE FINANCIAL	MFC	21.36	-0.04	-0.19	3896
AIR CANADA	AC	13.12	0.72	5.81	3859
TORONTO DOMINION	TD	53.66	1.11	2.11	3782
THE INTERTAIN	IT	17.30	0.55	3.28	3767

## LES GAGNANTS EN %

WESTPORT	WPT	5.95	0.63	11.84	287
HB NYMEX CL BULL	HOU	9.35	0.70	8.09	6016
PHX ENERGY	PHX	7.40	0.49	7.09	519
CANAM GROUP INC	CAM	12.25	0.70	6.06	188
SECURE ENERGY	SES	17.25	0.95	5.83	505
AIR CANADA	AC	13.12	0.72	5.81	3859
WHITECAP RESOURCES	WCP	13.27	0.67	5.32	3417
NORTHERN BLIZZARD	NBZ	7.80	0.38	5.12	1073
ENERPLUS CORP	ERF	14.07	0.63	4.69	1353
PRECISION DRILLING	PD	7.19	0.32	4.66	1854

## LES PERDANTS EN %

HB NYMEX CL BEAR	HOD	10.97	-0.96	-8.05	4195
HORIZONS BETAPRO	HVU	14.42	-1.12	-7.21	796
CANFOR CORP	CFP	28.82	-2.10	-6.79	1204
MANITOBA TELECOM	MBT	23.44	-1.57	-6.28	1676
SIERRA WIRELESS	SW	46.54	-3.01	-6.07	204
CANACCORD GENUITY	CF	6.14	-0.30	-4.66	632
HB S&P TSX BEAR	HED	13.77	-0.59	-4.11	248
CANADIAN OIL SANDS	COS	10.19	-0.41	-3.87	7253
SAPUTO INC	SAP	35.45	-1.03	-2.82	822
WEST FRASER TIMBER	WFT	70.48	-1.93	-2.67	414

## LES GAGNANTS EN \$

METHANEX CORP	MX	62.41	2.78	4.66	414
OPEN TEXT CORP	OTC	73.19	2.10	2.95	297
CANADIAN TIRE CORP	CTC.A	117.91	2.03	1.75	201
BANK OF MONTREAL	BMO	76.91	1.62	2.15	1549
CANADIAN IMPERIAL	CM	92.88	1.54	1.69	1469
CANADIAN PACIFIC	CP	233.24	1.47	0.63	525
CONCORDIA HEALTH	CXR	58.15	1.38	2.43	184
CCL INDUSTRIES INC	CCLB	131.13	1.28	0.99	104
BOARDWALK EQUITIES	BEI.UN	60.82	1.26	2.12	155
ROYAL BANK of	RY	75.39	1.26	1.70	2923

## LES PERDANTS EN \$

SIERRA WIRELESS	SW	46.54	-3.01	-6.07	204
CANFOR CORP	CFP	28.82	-2.10	-6.79	1204
WEST FRASER TIMBER	WFT	70.48	-1.93	-2.67	414
METRO INC	MRU	102.35	-1.72	-1.65	390
EMPIRE CO LTD	EMP.A	91.60	-1.68	-1.80	106
MANITOBA TELECOM	MBT	23.44	-1.57	-6.28	1676
VALEANT	VRX	200.43	-1.51	-0.75	262
COGECO CABLE INC	CCA	71.81	-1.19	-1.63	126
HORIZONS BETAPRO	HVU	14.42	-1.12	-7.21	796
ALIMENTATION	ATD.B	47.45	-1.03	-2.12	859

# ÉCONOMIE

## BAISSE DU HUARD

### Le Québec réalise un très enviable surplus commercial en décembre

ÉRIC DESROSIERS

L'effet positif de l'affaiblissement du dollar canadien sur les exportations québécoises semble en train de se concrétiser.

La valeur totale des exportations du Québec en décembre a dépassé celles de ses importations de presque 1 milliard de dollars en décembre. On n'avait pas vu cela depuis plus d'une dizaine d'années. On est même loin d'une normalité surtout faite, non pas de surplus, mais de déficits commerciaux souvent équivalents au même montant, sinon supérieurs, depuis de nombreuses années.

«Attention, il s'agit de données pour un seul mois», a mis en garde jeudi Audrey Azoulay, économiste chez Manufacturiers et exportateurs du Québec, en entretien téléphonique au *Devoir*. Ce revirement spectaculaire porte notamment la marque d'un bond de plus de 600 millions des exportations du secteur très changeant, d'un mois à l'autre, des aéronautiques et des pièces de transport. La plupart des autres secteurs industriels ont cependant aussi augmenté leurs ventes à l'étranger et l'on sent se dessiner tranquillement une amélioration de la balance commerciale depuis 2013.

Cela tient, du côté des exportations, à la fois à l'amélioration de la compétitivité des exportateurs québécois grâce à la dépréciation du dollar canadien et au renforcement de la croissance aux États-Unis, explique Audrey Azoulay. Cela tient aussi, de l'autre côté, à un certain plafonnement des importations peut-être encore une fois attribuable à l'affaiblissement du pouvoir d'achat du huard à l'étranger, mais aussi, paradoxalement, à un ralentissement de l'économie québécoise.

«Il ne nous reste plus qu'à croiser les doigts et à espérer que la situation se répète les prochains mois.»

#### Le Canada en dépit du pétrole

La tendance observée au mois de décembre dans l'ensemble canadien a été similaire quoique moins spectaculaire, a rapporté jeudi Statistique Canada.

Le déficit commercial s'est légèrement creusé, s'élevant à 649 millions contre 335 millions en novembre.

Signe des temps, le secteur énergétique a eu beau augmenter de 2,3% le volume de ses exportations, les recettes qu'il en a tirées ont reculé de 12,3%.

Huit des dix autres secteurs industriels ont augmenté quant à eux leurs ventes à l'étranger, à raison notamment de 13,1% pour les produits en métal et en minéraux non métalliques et de 5,2% pour les exportations de biens de consommation.

Au total, le coût des importations a augmenté de 7,6% et les recettes des exportations, de 10,3% en 2014, pour un excédent commercial de 5,2 milliards à la fin de l'année contre un déficit de 7,2 milliards en 2013.

Les résultats pour le mois de décembre se sont révélés bien meilleurs que ce à quoi s'attendaient les analystes. «Cela vient apaiser les inquiétudes récemment apparues à propos de la vitalité du secteur manufacturier et de sa capacité à contrebalancer en partie les effets néfastes de la baisse des prix du pétrole sur l'économie canadienne», a observé Benoît P. Durocher, du Mouvement Desjardins.

Son confrère à la Banque Nationale, Krishen Rangasamy, prévoit même qu'en 2015 «les exportations devraient être le principal moteur de la croissance du PIB canadien vu les effets positifs de l'affermissement de la demande américaine et d'un dollar canadien plus concurrentiel».

Le Devoir



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

PIERRE-OLIVIER PINEAU DEVANT L'ASSOCIATION DES ÉCONOMISTES DU QUÉBEC

## Pas d'efficacité énergétique sans hausse tarifaire, dit l'expert de HEC

Hydro-Québec «prêchera dans le désert» si elle se contente de proposer aux consommateurs de «beaux programmes»

FRANÇOIS DESJARDINS

La prochaine politique énergétique du Québec n'aura peut-être pas ce qu'il faut pour véritablement influencer la consommation et encourager l'efficacité de manière significative, craint le titulaire de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal.

À quelques jours du début des travaux de Québec en vue de l'élaboration de sa politique 2016-2025, le professeur Pierre-Olivier Pineau souhaite une «vision plus agressive» mais s'interroge sur la forme définitive que prendra le plan.

«J'anticipe qu'on va parler d'efficacité énergétique et qu'on nous annoncera encore des beaux programmes d'efficacité énergétique», a dit M. Pineau jeudi midi lors d'une conférence aux membres de l'Association des économistes du Québec. «Ils sont très bien, ces programmes, mais on ne touchera pas vraiment aux prix, ce qui fait qu'on prêchera dans le désert en disant aux gens d'économiser de l'énergie quand, en fait, la facture est très basse.»

#### Première table ronde d'experts

Le gouvernement québécois a publié jeudi la liste de huit experts qui prendront place à une première table ronde portant sur «l'efficacité et l'innovation énergétiques». Deux autres thèmes sont prévus: énergies renouvelables et hydrocarbures. La politique devrait être déposée à l'automne 2015.

Selon le communiqué de presse, la politique permettra «au Québec de s'inscrire dans un contexte énergétique et économique mondial en pleine mouvance, d'accroître son leadership en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et d'innovation technologique, de mettre en valeur de façon responsable l'ensemble de ses ressources et son patrimoine commun, en plus de poursuivre le développement d'une économie à faible empreinte carbone».

«On met tout là-dedans», a dit M. Pineau lors

«Dans une société qui veut faire de l'efficacité énergétique, est-ce que c'est normal qu'on subventionne les consommateurs résidentiels? [...] C'est un scandale économique.»

Pierre-Olivier Pineau



d'un entretien à la suite de sa conférence, en faisant référence à la phrase du communiqué. «On ne se dirige pas vers quelque chose dont le Québec aurait véritablement besoin. Ce ne sera pas tragique, mais ça ne sera pas suffisant pour amorcer le virage qu'on doit amorcer afin d'atteindre nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Pour réduire de 20% nos émissions, il faut agir de façon plus marquée en transport.»

M. Pineau a relevé, entre autres, l'écart de 17% entre ce que coûte l'électricité consommée par les clients résidentiels d'Hydro-Québec et ce qu'il en coûte pour produire cette électricité. «Pour un client résidentiel, la société d'État a un revenu moyen de 7,31 ¢ par kWh, alors que le coût moyen reconnu par la Régie de l'énergie est de 8,83 ¢. Dans une société qui veut faire de l'efficacité énergétique, est-ce que c'est normal qu'on subventionne les consommateurs résidentiels? Je ne vois pas au nom de quel principe on peut justifier un tel interférence, une telle subvention. [...] C'est majeur. C'est un scandale économique», a dit M. Pineau.

M. Pineau suggère aussi d'instaurer, dans

l'achat de véhicules, un système qui serait une variante du bonus-malus. «Subventionner l'achat d'une voiture, c'est inadmissible. On pourrait donc avoir un malus pour les grosses voitures et un moins gros malus pour les petites voitures. On ne pénalise pas, mais on fait en sorte que le coût d'achat reflète mieux le coût global du véhicule pour la société.»

Un système de malus existe déjà en France, qui a récemment procédé à certains changements au chapitre des bonus pour les moteurs thermiques de voitures peu polluantes.

Un élément marquant des dernières années est la participation du Québec à un marché du carbone avec la Californie, lequel repose sur le plafonnement des émissions et des ventes aux enchères d'unités d'émission. Salué par les groupes écologistes, le marché québécois couvre même le secteur du transport, c'est-à-dire les distributeurs de carburant. Cela signifie que le coût payé par les distributeurs est refilé aux consommateurs à la pompe.

Le Devoir

## La Coop fédérée rachète BMR

PIERRE SAINT-ARNAUD

La Coop fédérée fait le pari des régions pour assurer sa croissance et achète l'ensemble du Groupe BMR, devenant ainsi le deuxième joueur dans le marché québécois de la quincaillerie et des matériaux de construction.

«C'est vraiment un virage pour nous», a indiqué en entrevue avec La Presse canadienne Gaëtan Desroches, chef de la direction de la Coop fédérée. «Avant, nous étions un petit joueur et là, on devient un joueur d'importance, ce qui peut nous permettre la prochaine croissance dans la quincaillerie et les matériaux.»

Selon M. Desroches, la transaction s'inscrit dans la volonté des membres de rapprocher la croissance de leur entreprise coopérative de leur propre espace d'activité économique, c'est-à-dire en région. «Avec tous les villages qui ferment parce qu'il y a une concentration agricole, nos coopératives nous ont demandé de trouver des vecteurs de croissance. Un des vecteurs de croissance qui a été identifié dans la planification stratégique, c'était le commerce de détail en région. C'est pour cela qu'on a dé-

cidé de croître dans ce secteur d'activité.»

La Coop fédérée possédait déjà une participation minoritaire dans Groupe BMR, acquise en novembre 2013, et elle a donc annoncé jeudi le rachat de l'ensemble des parts restantes pour une somme qui n'a pas été rendue publique. La Coop fédérée exploite déjà la chaîne de quincailleries Unimat et l'acquisition de BMR lui permet de consolider sa position en lui donnant au total quelque 350 centres de rénovation et quincailleries au Québec seulement.

Le Groupe BMR est aussi présent en Ontario, dans les provinces maritimes et aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon. Ses ventes annuelles sont évaluées à plus de 1,4 milliard et il embauche quelque 5000 personnes dans ses magasins.

Les deux chaînes conserveront chacune leur bannière respective, mais mettront en commun les services administratifs, une opération qui, selon Gaëtan Desroches, ne devrait pas se traduire par des compressions de personnel.

La Presse canadienne

## BCE est satisfait du service CraveTV

Toronto — L'incursion de BCE dans le secteur de la télévision sur demande connaît un bon départ, le groupe de télécommunications ayant indiqué jeudi que davantage de personnes s'étaient abonnées à son service CraveTV qu'il ne l'avait prévu.

«Les chiffres sur les abonnements sont plus élevés que nous l'avions prévu à l'interne», a noté le chef de la direction, George Cope, lors d'une conférence téléphonique pour discuter des résultats financiers du quatrième trimestre de la société. Cependant, BCE n'a pas fourni de données précises sur l'abonnement au service, lancé en décembre pour faire concurrence à l'américaine Netflix et à Shomi, un partenariat entre Rogers et Shaw Communications.

BCE a en outre dévoilé un bénéfice de 542 millions, soit 64 ¢ par action, pour son plus récent trimestre, comparativement à celui de 495 millions, ou 64 ¢ par action, engrangé à la même période un an plus tôt. Le bénéfice ajusté de BCE a atteint 72 ¢ par action, soit près de 3% de plus que l'an dernier. La société établie à Montréal a augmenté de 5,3% son dividende trimestriel, le faisant passer de 61,75 ¢ par action à 65 ¢ par action.

Les revenus d'exploitation de Bell Canada se sont chiffrés à 4,9 milliards au quatrième trimestre — une hausse de 2,6% par rapport à l'année précédente —, ce qui représentait la plus grande partie des revenus d'exploitation de 5,5 milliards de l'entreprise dans son ensemble.

Les revenus d'exploitation des services sans fil de Bell se sont chiffrés à 1,65 milliard, soit 9,6% de plus qu'à la même période l'année précédente, tandis que ceux des services sur fil — qui comprennent le service Internet à haute vitesse et les activités de Fibe TV, ainsi que ses activités traditionnelles de téléphonie domestique —, ont progressé de 1% à 2,63 milliards. Cela a contrebalancé un déclin des revenus chez Bell Média — le propriétaire de CTV, de plusieurs chaînes de télévision spécialisées et de dizaines de stations de radio —, où les revenus d'exploitation ont diminué de 3,9% à 789 millions. La société a aussi inscrit à ses comptes une charge de 95 millions au cours du trimestre, essentiellement pour tenir compte de la dépréciation de ses actifs de télévision traditionnelle.

La Presse canadienne

# ÉDITORIAL

## RÉFORME DE L'ÉDUCATION

### L'échec

Yves Bolduc a beau multiplier les phrases lénifiantes (dans ce sabir dont il a le secret), la réforme de l'éducation a reçu son bulletin et sa note n'a rien de rassurant. Il y a même quelque chose de décourageant, après presque deux décennies, d'aboutir à ces piètres résultats, compte tenu des débats épiques tenus, des efforts déployés, des ressources sacrifiées. Que faire maintenant ?

**L**e rapport du projet ERES de l'Université Laval, qui a évalué l'effet de la réforme de l'éducation de 2007 à 2013 au secondaire, arrive à des constats implacables pour cette ambitieuse opération de réinvention de l'école québécoise lancée au début des années 2000. Là où, précisément, elle devait se traduire par de grandes améliorations, les résultats sont médiocres : « Dans un contexte où le renouveau pédagogique visait d'abord et avant tout à démocratiser la réussite scolaire et à diminuer le décrochage, force est de constater qu'il n'a pas produit les effets attendus », affirment les chercheurs (p. 109) Simon Larose et Stéphane Duchesne.

Il faut se rappeler d'où vient cette réforme, lancée par Pauline Marois alors qu'elle était ministre. Début des années 1990, le débat sur l'éducation fait rage au Québec. La transmission de la culture générale semble en panne. Arrivé au pouvoir en 1994, le gouvernement Parizeau organise des états généraux. Parmi les conclusions phares du rapport, on trouvera ce constat : « Les curriculums actuels n'ont pas la richesse et l'équilibre suffisants et c'est pourquoi nous proposons de les restructurer pour en hausser le niveau culturel. De nombreux participants et participantes aux États généraux nous ont rappelé à quel point la maîtrise du français et la connaissance de l'histoire étaient déficientes. [...] Des redressements s'imposent. »

Or, quelques années plus tard, la réforme qu'on en a tirée a curieusement mis l'accent sur autre chose que le niveau culturel, sur le « comment » : les programmes seraient repensés en termes de « compétences », entre autres « transversales ». On encouragerait la pédagogie par projet. Le redoublement serait banni. L'évaluation serait révolutionnée (ce qui nous donna des bulletins souvent bizarres !). Il y avait là de bonnes intentions. L'enseignement doit tenir compte des différentes manières d'apprendre.

La réforme comportait aussi l'ajout de nombreuses heures d'enseignement dans plusieurs matières fondamentales. Notamment 50 heures supplémentaires, dans les trois premières années du secondaire, en français. Or, c'est là un des grands drames révélés par l'étude des chercheurs de Laval : malgré les heures supplémentaires d'enseignement, les élèves de la réforme réussissent moins bien que ceux d'avant la réforme. Même chose en mathématiques.

De bonnes intentions, donc. Mais l'enfer en est pavé... En mettant l'accent sur les compétences qui seraient acquises lors de « projets » où, par la bande, sans s'en rendre compte, l'élève capterait des connaissances, on a miné une certaine rigueur essentielle à tout apprentissage. Avec des énoncés de compétences ésotériques (souvenons-nous d'« actualiser son potentiel », de « construire sa conscience citoyenne »), on a déboussolé bien des professeurs chargés de l'évaluation.

Chose certaine, les premières cohortes auront été les cobayes d'un bouleversement excessivement axé sur la pédagogie. Heureusement, plusieurs correctifs ont été apportés avec le temps. Le correctif le plus important reste cependant à venir : repenser la formation des maîtres pour y revaloriser les baccalauréats disciplinaires (en français, en histoire, en maths, etc.) et diminuer l'emprise de la pédagogie. Cela, assurément, « rehausserait le niveau culturel », pour employer le vocabulaire des états généraux.

## ÉLECTION PARTIELLE EN FRANCE

### Où était Nicolas ?

**P**our mettre en relief la bourde politique dont Nicolas Sarkozy a été ces jours-ci l'architecte, il suffira d'être terre à terre. Mais encore ? De suivre tout bêtement la chronologie des événements qui viennent de diviser l'UMP dont il est le... président ! Cela fait des semaines que tous les citoyens de la République française savent que le premier tour d'une élection partielle dans le département du Doubs se tenait dimanche dernier. Au terme de celle-ci, les candidats du Front national (FN) et du Parti socialiste (PS) ont accédé à la finale. Le concurrent de l'UMP ayant été éliminé, à Paris comme à Espalion ou à Beaucaire, tout un chacun attendait que la direction de cette formation dévoile sa consigne en vue du deuxième tour.

Aucun écho n'ayant été entendu dans la soirée de dimanche, une absence qui en dit long sur le professionnalisme de Sarkozy et sa bande, on s'attendait (bis) à ce que le grand sachem de l'UMP s'exprime sur un sujet tout de même important, en ces lendemains de « Je suis Charlie », dans la journée de lundi. Nenni ! En fin de journée, aucun signe de ce dernier n'ayant été donné, Juppé s'est prononcé publiquement contre le Front national. Principal adversaire de Sarkozy en vue de la présidentielle de 2017,

Juppé a réitéré ce qu'il fallait dire, soit que le FN étant notamment un parti raciste il y avait lieu de voter pour le PS.

Et voilà que mardi matin l'hebdomadaire *Marianne* annonce que Sarkozy, le patron de l'UMP, s'est envolé dans la matinée de lundi pour Abou Dhabi afin d'y livrer une conférence bien « payante ». Que Sarkozy récolte des espèces sonnantes dans un royaume où le racisme anti-femme, et pas seulement la misogynie, a été érigé en système en dit long sur la fibre éthique de l'homme. Que le chef du parti aille en cet endroit alors que les militants s'impatientent en dit long sur l'idée qu'il se fait de la collégialité que commande sa fonction. L'idée qu'il se fait ? Maigre !

Toujours est-il que mardi soir, les caciques de l'UMP planchent enfin sur le sujet. Sarkozy propose que le choix du deuxième tour se fasse entre le PS ou l'abstention, d'autres députés suggèrent que le mot d'ordre soit tout simplement ni PS ni FN. Ces derniers l'ont emporté. Ce faisant, ils ont mis en lumière les divisions de plus en plus marquées qui distinguent l'UMP.

De cet épisode, on retiendra que seul Juppé et les gaullistes « classiques », soit ceux qui privilégient encore et toujours une alliance avec le centre, ont claironné ce qui devait l'être : le vernis républicain que le FN essaye de se donner est un leurre, ce parti demeurant un parti raciste ainsi qu'en témoignent les mots de Jean-Marie Le Pen sur l'inégalité des races. L'UMP jongle avec le danger.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Adjointes PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## LETTRES

### Changeons de canal

On a tendance à oublier que les attaques contre Radio-Canada par le gouvernement fédéral datent de longtemps. Il y a quelque 40 ans déjà, Pierre Elliott Trudeau, alors premier ministre du Canada, avait lancé haut et fort : « On la mettra la clef dans la porte ! » faisant référence à l'esprit « séparatiste » qui régnait dans la tour du boulevard Dorchester. A cette période névralgique de l'histoire du Québec moderne, il y avait eu aussi la grève des réalisateurs de Radio-Canada durant laquelle l'animateur vedette de l'émission d'information *Point de mire*, René Lévesque, était allé en griller quelques-unes au cachot.

C'était une grande époque, celle où la mobilisation des artistes et des intellectuels fortement engagés à soutenir les grandes causes du Québec, en pleine Révolution tranquille, était de taille et où le soutien actif des grandes centrales syndicales à ces grandes causes semblait aller de soi. Oui, Radio-Canada, il y a donc longtemps qu'on s'acharne sur sa porte d'entrée pour qu'elle reste fermée à demeure.

Aujourd'hui, à l'heure où l'on tente de lui donner son coup de grâce, les images vont en accéléré. On s'acharne toujours autant sur sa porte d'entrée, à tel point qu'on a mis la tour à vendre pour en faire des

condominiums de luxe. La belle affaire. Mon père, Pierre Petel, qui y a travaillé à partir de 1952, l'année de la fondation de la télévision, jusqu'au milieu des années 1980, me disait avec fierté que c'était au Québec que se produisait la meilleure télévision au pays. À voir les projets de penthouses qui se dessinent aux étages supérieurs, il doit bien se retourner dans sa tombe. [...]

Alain Petel

Le 5 février 2015

### Good Luck !

Des adieux en anglais exclusivement. Finie la parade du bilinguisme imposé par la présence persistante au Canada de ces francophones dont les votes comptent, eux aussi. Monsieur Baird quitte son rôle de ministre important de ce Canada prétendu, officiellement, bilingue. Il retombe chez lui, dans le Canada, le vrai, où le fait français, particulièrement la nation québécoise, rappelle cruellement l'échec des politiques d'assimilation initiées en 1759.

Quittant sa charge, le ministre démissionnaire se libère de cette obligation, de cette figure imposée, de représenter le pays bilingue, de devoir aller chercher des votes. Il est vrai qu'au Québec le gouvernement Harper, ne pouvant guère compter sur la population, peut toujours, jusqu'à la

prochaine élection, utiliser les grands talents des Lebel, Blaney et de l'incomparable Bernier, sans oublier le dénommé Paradis, toujours aux commandes de la défunte structure vouée à la solidarité internationale. [...]

Good luck, Mister Baird.

Normand Breault

Le 4 février 2015

### De l'amer à ne pas boire

Finis, finis, finis ! Ça ne passe plus. Ne laissons plus entonner le refrain disant que le « petit » peuple doit avaler l'amère potion des compressions tandis que d'interminables fontaines de miel s'écoulent dans le gosier de prédateurs financiers et que des tsunamis d'argent détourné inondent les paradis fiscaux. Quelques dizaines de personnes détiennent plus de biens matériels que l'entière population mondiale, privant ainsi la majorité des humains du minimum vital selon une stratégie orchestrée, comme on peut le lire dans *Les confessions d'un assassin financier* de John Perkins. [...]

Contrairement à ces pilleurs encravatés, la beauté du peuple n'est pas qu'il désire la mer à boire, mais que chacun puisse épancher sa soif physiquement, socialement et humainement. En toute dignité !

Sylvie Berthaud

Le 4 février 2015

## LIBRE OPINION

### Formation générale en péril, ministre muet

CHRISTIAN BERNIER

Enseignant de français et littérature, chargé de responsabilités, Département de français, et responsable du Comité des enseignantes et enseignants de français, Cégep de l'Outaouais

Lettre au ministre Yves Bolduc

**E**nseignant de français et littérature au Cégep de l'Outaouais, je suis aussi responsable d'un comité consultatif qui relève de votre ministère : le Comité des enseignantes et enseignants de français (CEEF). Aujourd'hui, fort de l'appui de nombreux départements de formation générale collégiale, je vous écris pour vous faire part de nos doléances et de nos craintes quant à l'avenir de la formation générale collégiale.

À votre arrivée au pouvoir, les fonctionnaires nous ont confirmé ce que les médias nous avaient déjà appris : il y aurait des compressions importantes dans l'ensemble de la fonction publique ; en conséquence, on ne pouvait avant le mois d'août nous communiquer nos mandats annuels ni le montant des ressources consenties pour les honorer. Ils ont tenté de nous rassurer en réaffirmant l'importance des comités consultatifs d'enseignantes et enseignants qui permettent au ministère de garder un lien privilégié avec le « terrain ».

Ne recevant pas de nouvelles du ministère au mois d'août comme attendu, j'ai tenté d'obtenir certaines confirmations.

Plusieurs de mes courriels sont demeurés lettre morte. C'est un manque de courtoisie élémentaire. Au mois de décembre, on m'apprenait, au téléphone, que les comités d'enseignants ne recevraient ni mandat ni ressources cette année. Entre-temps, le rapport Demers était déposé et vous le receviez avec grand enthousiasme, affirmant d'emblée que vous donneriez suite aux recommandations qu'il contient. Bref, alors qu'un rapport important propose de changer l'entière de la formation collégiale, y compris l'Épreuve uniforme de français, vous vous empressiez de couper les ponts avec les enseignants. Le réflexe inverse nous eût paru plus à propos.

Sans que je puisse me l'expliquer, on m'a tout de même convoqué pour assister à une rencontre du Comité de coordination des épreuves uniformes de langue d'enseignement et littérature. Sans ressources compensatoires, cette responsabilité s'ajoute à ma tâche d'enseignement. Ce type de travail était encore l'année passée compensé financièrement. Il est déloyal de changer les règles du jeu avant la fin de la partie.

Ce changement soulève d'ailleurs d'autres questions : comment le ministère peut-il prétendre à une réelle consultation lorsque le responsable n'a ni mandat ni possibilité de consulter ses collègues ? Est-ce là toute la reconnaissance que vous avez à l'égard des enseignants ? Quoi qu'il en soit, à ce compte, les comités d'enseignants n'ont plus rien de consultatif.

Au regard des offres patronales de re-

nouvellement de conventions collectives et de la dévalorisation de l'enseignement qu'elles laissent transparaître, nous sommes perplexes. L'incertitude que vous entretenez et votre refus de nous consulter dans le contexte actuel laissent penser que vous avez de grands projets qui nous excluent. Nous vous demandons donc de clarifier vos réelles intentions quant à l'avenir des comités d'enseignants. Ce serait un minimum de respect pour les enseignants qui s'investissent réellement dans la cause et qui vivent dans l'incertitude. Ce ne serait certainement pas superflu pour la cause de la formation collégiale elle-même. Sachez que, pour notre part, nous refusons le silence que vous nous imposez.

Au nom des instances suivantes : Les départements de français des cégeps Saint-Laurent, Lévis-Lauzon, Outaouais, Édouard-Montpetit, Lionel-Groulx, Trois-Rivières, Sept-Îles, Matane, Granby, Gérald-Godin, La Pocatière, Marie-Victorin, Abitibi-Témiscamingue, Saint-Jean-sur-Richelieu, Ahuntsic, Sherbrooke, Shawinigan, Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, Chicoutimi, Lafèche, Jonquière, Joliette, L'Assomption, O'Sullivan, Institut maritime du Québec, Bois-de-Boulogne, Montmorency, Rimouski, Rivière-du-Loup ; l'Association des professionnels de l'enseignement du français au collégial ; Martin Godon, président du CEEP, Collège du Vieux-Montréal ; Gerardo Mosquera, Humanities Provincial Committee, Collège Dawson.

## IDÉES

NOMINATION DU PROCHAIN P.-D.G. D'HYDRO-QUÉBEC

## Résister à la tentation partisane

MICHEL NADEAU

Ancien haut dirigeant de la Caisse de dépôt, il occupe actuellement la fonction de directeur général de l'Institut sur la gouvernance (IGOPP). Ce texte n'engage toutefois que son auteur.

Il était rafraîchissant d'entendre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, terminer mercredi matin une entrevue chez Marie-France Bazzo en déclarant : « Je vais laisser le conseil d'administration faire le travail et c'est à lui de faire des recommandations quant au successeur de M. Vandal. »

La tentation est toujours très forte dans les cabinets politiques à Québec de passer outre les normes de bonne gouvernance et de sortir un p.-d.g. d'un chapeau partisan. Tout individu a droit à ses convictions politiques, mais l'essentiel est qu'il remplisse les critères de compétence et de crédibilité selon le mandat. À ce chapitre, le premier ministre, M. Philippe Couillard, n'a pas fait vivre un grand moment de gouvernance au Québec en confiant récemment la présidence du conseil d'administration et du comité de gouvernance d'Hydro-Québec à une personne qui n'a aucune expérience dans la ges-

tion du CA d'une grande organisation. Cela étant dit, il faut maintenant faire confiance à M. Michael Penner.

Comme l'indique l'article 11.6 de sa Loi, le conseil d'administration a déjà établi le profil de compétence et d'expérience du candidat recherché. Le ministre a chuchoté au CA quelques éléments de ce profil : une connaissance du milieu très volatil de l'énergie, un partage de la vision gouvernementale sur un virage « vert » de la vision du développement de l'énergie au Québec, une forte capacité de communication tant en interne qu'à l'externe pour convaincre les parlementaires et l'opinion publique tout en gardant la mobilisation des quelque 20 000 employés d'Hydro.

## Crédibilité et expérience

Mais il y a plus que cela : Hydro-Québec est, avec la Caisse de dépôt, le fleuron des sociétés d'État au Québec. Les récents scandales dans l'industrie du génie et de la construction ne l'ont pas touché sérieusement. Il importe que la personne qui prend le gouvernail montre une solide expérience dans la gestion d'une grande organisation complexe dotée d'un mandat où des intérêts souvent divergents doivent être réconciliés. Le prochain patron d'Hydro-Québec devra être crédible par son vécu et sa capacité de diriger et de manœuvrer au sein de grandes

sociétés. Hydro montre une solide tradition de gestionnaires hors pair : Roland Giroux, Lucien Saulnier, Guy Coulombe, Richard Drouin, André Caillé, Thierry Vandal...

Le ministre l'a dit : ce n'est pas un choix politique. Le comité des ressources humaines devra trouver le meilleur candidat en interne ou à l'externe sans se gêner pour regarder à l'international. Le CA, qui compte une bonne moitié de gens expérimentés, peut relever ce défi. Les administrateurs pourraient se précipiter sur le bottin de l'Ordre des ingénieurs en cherchant un dirigeant intègre et honnête. Malgré le flou accusateur des audiences de la commission Charbonneau, ce profil peut encore se trouver. Mais rappelons-nous que le marché de l'énergie a beaucoup changé et que l'époque de la construction de grands barrages dans les milliards de dollars et les régions lointaines est, pour le moment, chose du passé. Au cours des prochaines années, la priorité sera davantage la gestion serrée des actifs actuels de 73 milliards et un contrôle rigoureux de l'utilisation des revenus de 13 milliards. Les usagers veulent des gestionnaires intelligents... Pas juste des compteurs!

Cette nomination sera un indicateur du sérieux de ce gouvernement dans la gouvernance et la gestion du plus important outil de développement économique et industriel du Québec.

## Merci, Monsieur Couillard

LISE PAYETTE



Merci du fond du cœur. J'ai hésité à vous écrire ce petit mot, car connaissant votre grand sens de l'humilité, je me suis dit que j'allais vous mettre mal à l'aise. Mais je ne peux plus résister. Il faut que je vous remercie et que je vous explique à quel point votre présence en politique est utile. Je tiens à le faire publiquement, car il est temps de rendre à César ce qui appartient à César.

Sachez, Monsieur Couillard, que ces remerciements vous viennent de presque toutes les femmes du Québec. Je suis leur porte-parole parce qu'elles n'ont pas la chance de vous rencontrer en personne et qu'elles sont convaincues que leurs lettres n'atteindraient jamais un homme aussi important que vous qui est débordé de travail presque jour et nuit.

Nous ne nous connaissons pas vraiment, vous et moi, mais il serait utile que vous sachiez que j'ai consacré ma vie à l'avancement des femmes du Québec dans une société qui avait eu tendance à les enfermer entre les quatre murs de leur maison, chargées d'élever des enfants pratiquement sans compter tout en étant au service d'un mari dont elles faisaient le lavage, les repas et en le traitant comme un maître et seigneur le reste du temps. Vous savez sans doute que beaucoup d'hommes disent encore que c'était le bon temps.

Puis, les mères que ces femmes étaient devenues ont ouvert des portes pour leurs filles. Ça a été long, Monsieur Couillard, parce que chaque petite victoire ne durait que le temps de petites études. L'université pour les filles, c'était hors de question. On leur disait qu'elles n'avaient pas besoin d'études pour changer des couches.

Pour ma part, j'ai fait mon chemin un pas à la fois, marchant dans les traces d'autres femmes qui m'avaient précédée et qui avaient souvent payé cher leur désir d'indépendance et d'égalité. J'y aurai investi 50 ans de ma vie et je sais que le travail est loin d'être terminé.

Au fond, c'est pour ça que je vous écris. Pour vous remercier d'avoir fait en quelques mois ce qu'il m'aurait fallu 50 ans à essayer de réussir, c'est-à-dire faire comprendre aux femmes que leurs gains ne sont jamais acquis pour toujours.

Je l'ai répété sur tous les tons, expliquant qu'il suffit parfois de l'élection d'une bande de fiefés conservateurs pour que les victoires des femmes, si durement acquises, tournent en eau de boudin. Je me souviens même d'avoir un jour expliqué à une salle remplie de femmes qu'il suffisait qu'un politicien supporte, dans sa vie personnelle, une relation dont il n'était pas satisfait pour qu'il se venge sur toutes les femmes de son pays. J'avais un très bon exemple, mais je ne vous dirai pas de qui il s'agissait.

Cinquante ans, Monsieur Couillard, à répéter à travers le Québec que les femmes doivent veiller en permanence sur ce qu'elles ont gagné, car on peut leur reprendre en criant « ciseaux ». Je ne savais pas à ce moment-là que j'annonçais votre arrivée.

Pour les ciseaux, vous êtes imbattable, cher Monsieur Couillard. Nous savons maintenant que vous êtes le maître des ciseaux et que vous vous êtes entouré de plein de bons ouvriers qui se réveillent la nuit pour couper tout ce qui leur pend au bout du nez. Vous devriez dès maintenant en préparer quelques-uns de ces ouvriers pour faire du petit point, car vous en aurez sans doute besoin bientôt.

Si je vous remercie aujourd'hui, c'est parce que je reconnais que vous aurez réussi à faire en quelques mois ce que je n'ai pas réussi à faire complètement en 50 ans : faire comprendre aux femmes qu'elles sont les gardiennes de leurs acquis et qu'unies, elles représentent une force incroyable qu'elles n'ont même jamais soupçonnée. Ça, c'est du beau travail de votre part. Chapeau. Votre manière est brutale, mais elle donne des résultats rapides.

Pour la première fois peut-être, les femmes du Québec ont compris qu'on ne vote pas sur un coup de tête mais qu'on a le devoir de peser les programmes de chaque candidat pour faire un choix éclairé. Qu'on ne vote pas non plus pour un candidat qui est d'abord un beau parleur et qu'il faut plus que ça pour diriger avec retenue et sensibilité un peuple qui en arrache et des femmes qui réclament encore et toujours l'égalité.

Merci, Monsieur Couillard, pour votre passage en politique qui aura ouvert les yeux des femmes, même si ça va leur coûter une bonne partie de ce qu'elles avaient gagné de peine et de misère à travers le temps. Les femmes d'ici sont patientes, mais elles sont surtout tenaces. Au Québec plus qu'ailleurs. « Je me souviens », c'est leur devise. Merci en leur nom.



GERARD JULIEN AGENCE FRANCE-PRESSE

Il est dans notre intérêt commun de trouver ensemble les moyens de relever les défis que pose l'intégrisme religieux qui menace toutes les libertés.

## Les beaux malaises face à l'intégrisme

## La peur de la stigmatisation ne doit pas conduire à l'aveuglement volontaire

YOLANDE GEADAH

Auteure, entre autres, d'Accommodements raisonnables. Droit à la différence et non différence des droits (VLB, 2007).

La décision du maire Coderre de refuser d'offrir une tribune à l'imam Hamza Chaoui, désireux d'ouvrir un centre communautaire pour propager son discours homophobe et antidémocratique a été accueillie avec soulagement par plusieurs. D'autres voix s'élèvent pour demander qui sera la prochaine victime privée ainsi de sa liberté d'expression. Les ténors des droits de la personne clament déjà l'inconstitutionnalité du nouveau règlement visant à soutenir cette décision, ce qui ne manquera pas d'encourager sa contestation juridique, mobilisant ainsi des fonds publics. En bout de course, le controversé imam bénéficiera de cette crise en se présentant comme victime de l'islamophobie.

La position du maire aurait été impensable, n'eût été les attentats récents d'Ottawa et de Paris. Si la condamnation de tels actes est quasi unanime, les opinions divergent quant à l'analyse de leurs causes et des mesures préconisées pour éviter de tels drames. Alors que certains montrent du doigt l'islam ou l'immigration, d'autres accusent l'intégrisme ou le multiculturalisme, voire les politiques étrangères de l'Occident à l'égard de pays musulmans.

Il est difficile d'attribuer ces assassinats politiques à une seule cause. Pas plus qu'on ne peut nier que le religieux s'y trouve mêlé, du moins dans l'esprit qui anime leurs auteurs. En réalité, plusieurs facteurs se conjuguent, à divers degrés selon les contextes, et poussent certains à commettre de tels actes qu'on a tort de qualifier d'isolés. La solution ne peut résider dans un surcroît de mesures répressives, censées accroître notre sécurité.

La peur de la stigmatisation ne doit pas conduire à l'aveuglement volontaire. D'une part, il faut admettre que c'est l'intransigeance

d'un petit nombre de fidèles affichant des pratiques misogynes qui contribue à nourrir les préjugés, et non la dénonciation de telles pratiques. D'autre part, il faudrait cesser de répondre à l'intégrisme par le racisme. Il est dans notre intérêt commun de trouver ensemble les moyens de relever les défis que pose l'intégrisme religieux qui menace toutes les libertés.

C'est là un défi de taille, car toute position risquée de porter atteinte à des valeurs qui nous sont chères. Dénoncer publiquement le discours intégriste risque d'accroître la stigmatisation des groupes visés, éviter de le faire favoriserait sa propagation et la radicalisation des jeunes. Préconiser l'interdiction des discours intégristes qui prônent le rejet des valeurs occidentales, de la mixité et de l'égalité des sexes risque de porter atteinte à la liberté d'expression. Mais refuser de le faire risque de nier les droits et les libertés des membres de ces communautés. Comment peut-on préserver à la fois la liberté d'expression et le principe de l'égalité des sexes, tout en évitant la stigmatisation? Nous sommes face à un dilemme à la fois moral et social.

On ne peut faire fi plus longtemps des dangers liés à la montée des intégrismes religieux qu'on a tort de réduire à la seule menace « terroriste ». Les discours religieux qui insistent sur l'obéissance aux dogmes religieux les plus rigides, sur la hiérarchie des sexes et la condamnation morale des mécréants sont loin d'être inoffensifs, même s'ils ne prônent pas la violence. Dans le contexte global, de tels discours sont devenus une arme idéologique qui façonne les rapports sociaux dans le sens du repli identitaire et du contrôle des femmes et des enfants. Cela conduit à brimer leurs droits en niant leur liberté de mouvement, d'autonomie et de choix. De plus, tout écart de conduite justifie aux yeux des fidèles le recours aux violences physiques et psychologiques à l'égard des membres qui refuseraient de se soumettre aux diktats religieux. Cela se traduit concrètement par une augmentation des violences familiales, des mariages forcés, voire des crimes

d'honneur. Faut-il attendre que les actes de violence se produisent avant d'agir, par peur de stigmatiser ou de brimer la liberté d'expression?

## Quelques pistes d'action

Face à cette situation complexe, seule une approche globale, comprenant des mesures à plusieurs volets, serait susceptible de nous sortir de l'impasse. On peut d'ores et déjà avancer quelques pistes d'action prometteuses :

**Il faut admettre que l'interdiction des discours haineux** et de l'incitation à la violence, déjà prévue dans nos lois, **est clairement insuffisante**. Il convient de soumettre la liberté d'expression et de religion à certaines balises afin d'assurer la paix sociale et le respect des droits de tous les citoyens et citoyennes.

**Il faudrait miser davantage sur l'éducation** pour prévenir les dérives sectaires. L'État devrait assumer sa responsabilité de veiller à la qualité de l'enseignement pédagogique au sein des écoles religieuses. Les lacunes observées dans certaines écoles juives portent clairement atteinte aux droits des enfants. Par ailleurs, il faudrait aussi s'assurer que l'enseignement religieux promu dans les écoles privées soit basé sur une lecture tolérante et non rigide des textes religieux. Cette responsabilité incombe avant tout aux fidèles, pourvu qu'on leur en donne les moyens.

**L'adoption d'une charte de la laïcité s'impose**. Et l'instauration d'un observatoire des intégrismes religieux, pour mieux cerner le phénomène et agir, semble une bonne idée.

**Il est urgent de réviser l'approche basée sur le multiculturalisme**, qui tend à favoriser le repli identitaire, et de mettre en œuvre des mesures visant à décourager la ghettoïsation et à faciliter l'intégration économique et culturelle des minorités.

Enfin, **il est temps d'exiger l'imputabilité des élus fédéraux** concernant la politique étrangère canadienne. Celle-ci devrait faire l'objet de débats démocratiques et devrait respecter le droit international et les Conventions qui nous engagent.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION : Veronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zaida (rechercheurs photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orfalli et Karl Rettino-Parazelli (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélaïr-Crino et Robert Durrissac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Julie Carpentier (pupitre); information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Guy Taillefer (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commiss); DOCUMENTATION : Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITE : Mélanie Simard (adjointe par intérim), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elilmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebâh (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION : Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin, et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE : Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Marie-Luce Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION : Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

## ACTUALITÉS



LE DEVOIR

Le local sera aménagé sous un escalier dans un espace de 5 pieds sur 25.

## STM

SUIITE DE LA PAGE 1

fonction des mêmes critères utilisés pour répondre aux demandes déjà reçues.»

«Cela fait plusieurs années qu'il y a des demandes individuelles d'accommodements, explique le syndicaliste, et elles ont toujours été acceptées. Mais la situation est nouvelle: il y aura une salle dédiée.» Le nouveau local est un dessous d'escalier de 5 pieds de large sur 25 pieds de long, selon les plans obtenus par *Le Devoir*. Il accommodera «six personnes selon différentes périodes du jour» et possède déjà une cuve, qui sera destinée au nettoyage rituel. Toujours selon eux, «l'aménagement de cet espace n'a occasionné aucun coût pour la STM, sauf le remplacement de six néons [...] et le retrait d'une serrure sur la porte.»

Il existait déjà, au sein des ateliers Youville, un «local d'entreposage» longtemps désaffecté mis à la disposition des personnes souhaitant prier. Mais pour une raison inconnue, l'endroit doit se déplacer. «Cela fait sans doute des semaines que c'est en projet. Peut-être auront-ils besoin à nouveau de l'ancien local?» s'interroge M. St-Hilaire.

## Laïcité à l'épreuve

Le syndicat étudie en ce moment la possibilité d'un recours pour contester la décision. Pour Louis-Philippe Lampron, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval, l'ouverture d'un lieu œcuménique, plutôt qu'un lieu de culte uniconfessionnel, est une bonne chose puisqu'il évite de répondre aux demandes multiples. C'est ce qu'a fait en 2006 l'École de technologie supérieure de Montréal, lorsque la Commission des droits de la personne l'avait obligé à offrir à ses étudiants un lieu de prière œcuménique après qu'une plainte faite par des croyants musulmans a été déposée. Mais «actuellement, rien n'empêche une institution publique québécoise d'offrir un lieu de prière à ses employés... pourvu qu'elle agisse de manière équitable pour [tous] ses employés», explique-t-il.

La STM de son côté se fonde sur «les critères de la Charte québécoise des droits et libertés ainsi que les décisions des tribunaux [...] en matière d'accommodements raisonnables» pour se justifier. Mais le professeur estime que «le fait que la STM décide d'offrir un tel lieu à ses employés n'implique pas nécessairement qu'elle était obligée de le faire». Trois critères doivent être pris en compte: le coût, si l'accommodement entrave le bon fonctionnement de l'entreprise et s'il implique une atteinte réelle aux droits d'autres employés. Par contre, la mise à disposition d'une cuve pour le lavage rituel aurait pu mener à un refus de la demande. «[Cela] impliquerait, pour la plupart des entreprises, la construction d'installations.»

## Ambiance déléterre

L'annonce de l'aménagement de la salle survient dans un climat de travail difficile, selon un employé souhaitant garder l'anonymat. Des affiches de la une du dernier numéro de *Charlie Hebdo*, ornée d'une caricature de Mahomet, avaient été placardées sur certains babillards dans l'entreprise. Choqués, des employés musulmans avaient déposé une plainte, qui a été reçue et acceptée. Relayée sur les réseaux sociaux, la décision a soulevé l'indignation des employés.

Même si le lieu sera œcuménique, l'employé pense qu'il sera surtout fréquenté par des musulmans. «C'est insupportable: ils se mettent à part dans un lieu réservé [...] alors qu'ici, on est une grande famille, on veut qu'ils restent avec nous!»

M. St-Hilaire concède que la décision suscite du mécontentement. «Ça grogne. Les gens m'appellent pour me dire qu'ils ne sont pas contents. Selon leur compréhension, il y a un traitement de faveur.» Sans compter que le climat actuel n'aide pas. Selon l'employé, ses collègues musulmans «trouvent ça bien, mais auraient préféré attendre, pour ne pas coller avec les événements de Charlie Hebdo. Ça fait une méchante coïncidence et ça va créer un amalgame. Dans un autre temps, on aurait pu discuter et trouver une solution tous ensemble. Maintenant, ça devient officiel. Tu ne peux pas t'opposer à ça sinon tu risques de perdre ton emploi.»

Le Devoir

## OMERTÀ

SUIITE DE LA PAGE 1

neurs et le parrain pour de nombreuses transactions. M. Milioto a nié toute implication dans la collusion lors de son témoignage à la commission Charbonneau.

La mainmise de la mafia sur l'industrie n'est pas de nature à délier les langues, même si les Rizzuto père, fils et petit-fils sont aujourd'hui décédés. Le clan a toujours des alliés et des soldats sur le terrain.

## Matière à enquête

L'enquêteur principal au dossier, Yanick Poulin, n'a pas voulu répondre aux questions du *Devoir*, renvoyant le dossier à la conseillère principale en communication au BCC, Gabrielle Tassé.

Celle-ci a appelé que le Bureau avait mené des perquisitions en mars dernier, sans plus. «Quand on a des enquêtes en cours, on n'accorde pas d'entrevues. On doit conduire notre travail en toute confidentialité», a-t-elle dit.

Le Bureau de la concurrence a amplement de raisons d'enquêter sur les entrepreneurs montréalais.

Hormis quelques exceptions, ils sont peu nombreux à avoir répondu de leurs actes en justice.

À la commission Charbonneau, des témoins ont avoué sans détour l'existence de multiples cartels dans les égouts, l'asphaltage et les

trottoirs. À titre indicatif:

**Lino Zambito** a avoué sa participation au cartel des égouts, qui aurait été formé de sa compagnie, Infracab, et de huit autres entreprises (Construction F. Catania, Catcan, Garnier, ATA, Mirabeau, Super, TGA et Bentech).

**Gilles Théberge** a confirmé l'existence d'un cartel de l'asphalte. À partir de 2000, l'octroi des contrats d'asphaltage aurait été régi par une collusion totale dans la région de Montréal. Quatre entrepreneurs (Tony Accurso de Simard Beaudry, Jean-Paul Dupré de DJL, Daniel Ducroix de Sintra et Joseph Carola de Beaver asphalte) auraient convenu du prix plancher de chaque entreprise et du partage des territoires.

**Michel Leclerc**, de Terramex, a indiqué qu'il avait été «tassé» des contrats de trottoirs par Nicolo Milioto. Selon les données compilées par la commission Charbonneau, six entrepreneurs ont raflé 92% des contrats de trottoir à Montréal sur 15 ans. Il s'agit de Mivela (Nicolo Milioto), BP Asphalte (Giuseppe Borsellino), Pavage CSF (Domenico Cammalleri), Pavages ATG (Alex Sciascia), Asphalte Inter-Canada et TGA (Joey Piazza).

Avant 2009, les spécialistes de la collusion ne rencontraient pratiquement aucun obstacle. Des études, longtemps cachées par l'administration Tremblay, révélaient dès 2004 qu'il y avait «une absence totale» de mécanismes pour prévenir la collusion, la fraude et la fixation des prix à Montréal.

La collusion a fait grimper le coût des travaux de 30 à 40% dans ce marché fermé.

Le Bureau de la concurrence a été critiqué au fil des ans pour son inaction, entre autres par l'ex-maire de Montréal Gérald Tremblay.

Le BCC a connu des succès inégaux. De 1996 à 2014, il a mené 29 enquêtes dans la construction au Québec, dont 12 sont toujours actives. Le Bureau a réussi à imposer de maigres amendes de 12 millions, des peines totalisant 12 mois de prison et 200 heures de travaux communautaires pour les fautifs.

Le sous-commissaire du BCC, Pierre-Yves Guay, a déclaré à la commission Charbonneau que l'organisme avait été «coincé» pendant de nombreuses années avec une loi difficile d'application. Le fardeau de preuve requis pour les affaires de collusion a été allégé en 2009.

## Des tensions avec l'UPAC

Des frictions entre le BCC et l'UPAC compliquent les efforts de lutte contre la collusion. En 2013, l'UPAC a perdu un témoin dans le projet Honorer à Laval, après que le Bureau de la concurrence lui eut promis l'immunité. Ce témoin a mis fin à ses échanges avec l'UPAC, en préférant les conditions, plus avantageuses, de sa collaboration avec le BCC.

Le commissaire à la lutte contre la corruption, Robert Lafrenière, a publiquement reproché au Bureau de la concurrence de lui avoir fait perdre un témoin.

À la suite de cet imbroglio, l'UPAC a cessé tout partage d'informations avec le Bureau de la concurrence.

Le Devoir

## BERLINALE

SUIITE DE LA PAGE 1

comme Godot par deux femmes, filmées au corps à corps: l'épouse officielle (Binoche) et la maîtresse inuite: (la Japonaise Rinko Kikuchi, vue dans *Babel*). Issues d'univers parallèles, elles en viendront à fusionner en combattant la mort glacée.

C'est puissant et très beau, ce froid sous ces vapeurs, ces silhouettes avalées par la neige, ces corps enveloppés de fourrure qui s'étreignent. La caméra de proximité traque les émotions profondes chez l'oscarisée du *Patient anglais* en pleine possession de son art. Gabriel Byrne incarne avec sa gueule de malfrat mélancolique un explorateur polaire qui aide Josephine dans son aventure, avant de s'y perdre.

Ajoutez la beauté des plans sous le blizzard. «Isabel peignait avec sa caméra comme une brosse sur un pare-brise», décrit joliment Binoche.

«C'est le meilleur scénario que j'ai lu dans ma vie, assure la cinéaste, et écrit par un homme hétéro. Personne ne nous avait donné auparavant le point de vue des femmes sur la conquête du pôle. Au fait, quels points de vue de femmes a-t-on sur quoi que ce soit?» Miguel Barros l'a adapté des écrits de Josephine Peary, car l'histoire est vraie dans ses grandes lignes, même la rencontre avec la maîtresse inuite. La dame vécut longtemps par la suite, respectable et au chaud, mais transformée.

Juliette Binoche aime le titre du film et son poids de sens. «Car si personne ne veut aller dans la nuit, parfois, on a besoin de le faire pour devenir un véritable être humain», rappelle l'actrice française. Josephine est un paon qui devient un chien à quatre pattes, puis en se rapprochant de la jeune Allaka, une femme meilleure, qui a abandonné sa fierté et son pouvoir. Son évolution est immense. Elle rejette la jeune femme comme une enfant innocente, éprouve des élans de colère, de jalousie, de haine avant de se dépasser. Je devais entrer moi-même dans ce tunnel-là.»

## Des drames historiques et le Québec au menu

À la Berlinale, l'Américain Darren Aronofsky (*Requiem for a Dream*, *Black Swan*), le président du jury, profita jeudi de sa rencontre avec la presse pour rappeler à quel point le ci-



LEANDRO BETANCOR

Les images enveloppées par la neige sont puissantes, et la caméra de proximité traque les émotions.

« Si personne ne veut aller dans la nuit, parfois, on a besoin de le faire pour devenir un véritable être humain »

Juliette Binoche, à propos de l'évolution de son personnage

néma d'auteur traverse des jours sombres: «Au moins les festivals permettent d'attirer l'attention sur des films qui ont de la difficulté à trouver leur place dans le monde!» dit-il.

Mais à l'heure évoquer le travail futur de son jury, il trébucha dans ses lacets: «On va essayer d'être objectifs à l'intérieur de notre propre réalité subjective.» Ouille!

Chose certaine, objectif ou subjectif, ce jury aura de gros morceaux à se mettre sous la dent, dont plusieurs productions historiques. Outre le très méritant film de Coixet, des œuvres comme *Everything Will Be Fine* de Wim Wenders (à qui le festival consacre un hommage), une histoire de culpabilité et de pardon avec Charlotte Gainsbourg et James Franco, *Journal d'une femme de chambre* de Benoit Jacquot d'après le roman de Mirbeau qui inspira Renoir et Bunuel, *Knight of Cups* du quasi reclus Terrence Malick, dans son éternelle quête de sens (avec Christian Bale et Cate Blanchett) sont en lice.

Aussi *Queen of the Desert* de Werner Herzog avec Nicole Kidman et James Franco: bio de Gertrude Bell, archéologue-espionne britannique de l'entre-deux-guerres, *Mr. Holmes* de Bill Condon sur le héros britannique Sherlock Holmes (Ian McKellen), *Taxi*, le dernier-né de Jafar Panahi, l'Iranien interdit de caméra qui tourne quand même. *Cinderella* de Kenneth Branagh, sur le fameux conte de frères Grimm. Sans compter les autres, dont *Eisenstein in Guanajuato* de Peter Greenaway, sur le séjour du génial cinéaste du *Cuirassé Potemkine* au cœur du Mexique en 1931.

Les Québécois investissent d'autres sections du festival: tant *Le journal d'un vieil homme* de Bernard Émond, que *Chorus* de François Delisle, *Corbo* de Mathieu Denis ou *The Forbidden Room* du Manitobain Guy Maddin, en partie tourné à Montréal. Pour le Québec à Berlin, c'est un démarrage aussi.

Le Devoir

## COCAÏNE

SUIITE DE LA PAGE 1

remous l'automne dernier, plusieurs villes ayant refusé d'y participer, d'autres s'étant offusquées des résultats les classant «championnes» de la drogue.

Pour ces raisons, l'équipe de chercheurs québécois a choisi de taire les noms des deux villes étudiées. Les niveaux de consommation observés peuvent être variables, compte tenu des multiples facteurs qui influencent la concentration des agents chimiques dans les eaux usées. «Les taux disent une partie de la réalité. La consommation dépend du nombre d'habitants, du débit d'eau dans les usines, en plus de facteurs météorologiques comme la fonte des neiges», met en garde le professeur Lajeunesse.

## Week-end narcotique

Si les échantillons recueillis entre janvier et juin placent la cocaïne en

tête des produits illicites retrouvés, ils ne quantifient pas la consommation de cannabis, exclue de l'étude.

Les concentrations de cocaïne mesurées aussi sont de beaucoup supérieures à celles de l'ecstasy (MDMA), ainsi qu'à celles du fentanyl — un dérivé de l'opium utilisé dans plusieurs drogues de rue —, très peu présents. «On remarque en général que l'ecstasy est surtout consommée les week-ends ou lors d'événements festifs. Alors que pour la cocaïne, c'est un bruit de fond constant», explique le professeur Lajeunesse.

Ces données corroborent les résultats obtenus en France, en Belgique et en Suisse, où les traces de drogues mesurées bondissaient lors de festivals, d'événements sportifs ou de foires commerciales.

La normalisation de toutes ces données, espère le chercheur, pourrait devenir un outil précieux pour les corps policiers ou pour aider les autorités de santé publique à mieux cibler leurs interventions. «Le but n'est pas vraiment de comparer la consommation entre les

villes, mais de mieux comprendre les drogues qui sont en circulation ou de mettre en place de meilleurs programmes de prévention», dit-il.

## Soupe chimique

Cette vaste analyse des eaux usées, financée par le Canadian Water Network pour mesurer la présence de produits toxiques dans les eaux rejetées dans le Saint-Laurent, renseigne au passage sur la véritable soupe chimique qui aboutit dans les usines d'épuration.

Plus que les drogues illégales, ce sont surtout les résidus d'antidépresseurs — notamment l'Effexor (venlafaxine) —, d'anxiolytiques, et de diverses hormones contenues dans les anovulants et les traitements hormonaux qui abondent dans les eaux domestiques usées.

«On retrouve de tout, notamment des plastifiants comme le biphenol A, des antidépresseurs, du sucralose, et surtout, de la caféine en très grande quantité», soutient Sébastien Sauvé, professeur à l'Université de Montréal

en chimie environnementale et directeur de l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (ED-DEC). Autant d'agents chimiques que n'éliminent pas les procédés d'épuration les plus courants et qui vont contaminer l'environnement ainsi que les sources d'eau potable, situées en aval.

«Il ne faut pas se fier uniquement aux plus gros chiffres, mais surtout au seuil connu de toxicité. Dans le cas des BPA, qui est un perturbateur endocrinien, on sait qu'il y a des impacts à partir de seulement 0,5 nanogramme par litre, alors que nos échantillons dépassent souvent de 20 à 30 fois ce seuil», indique ce chercheur.

Si la cocaïne ou le café n'ont pas d'effet connu sur les poissons, il en est autrement des biphenols et autres hormones, qui ont des impacts sur le système de reproduction de plusieurs espèces aquatiques.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

**La rédaction**  
Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

**Publicité**  
Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

**Avis publics et appels d'offres**  
Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

**Petites annonces et publicité par regroupement**  
Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

**Abonnements** (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)  
Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

**Agenda culturel**  
Par courriel agenda@ledevoir.com